



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



SOMMAIRE

5- ÉDITO

6- 2019 : LES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

13- 01. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL & FINANCIER

13- LES AIDES DIRECTES : BOURSES ET AIDES À LA MOBILITÉ

- 13- Les bourses sur critères sociaux
- 15- Les aides à la mobilité

15- L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- 16- L'activité du service social
- 16- L'accompagnement social des étudiants : les réponses apportées par le Crous
- 17- Les aides spécifiques
- 20- Le FSDIE social et les autres instances

21- 02. LE LOGEMENT ÉTUDIANT

21- LES GRANDES ORIENTATIONS

- 21- Le Plan 60 000, les dispositifs d'observation et l'état des lieux quantitatif
- 21- L'aspect qualitatif : les réhabilitations

22- LES ÉTUDIANTS LOGÉS DANS LE PARC DE LOGEMENT DU CROUS

- 22- Les étudiants relevant du Dossier Social Étudiant (DSE)
- 23- Les étudiants internationaux

23- LES RECETTES DE L'ACTIVITÉ

- 25- L'évolution des taux d'occupation
- 26- L'hébergement des groupes

26- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITÉ

28- L'ANIMATION DE LA VIE EN RÉSIDENCE

29- 03. LA RESTAURATION

29- LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET LA COUVERTURE TERRITORIALE

- 29- Les recettes de l'activité
- 31- Les dépenses de l'activité
- 32- Le maillage du territoire

33- LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT MENÉES EN 2019

- 33- La rénovation de la cafétéria Cœur de Campus Paul Valéry
- 34- L'ouverture de la cafétéria Sud@lternance

34- LES AXES DE MODERNISATION DE L'ACTIVITÉ

- 34- Proposition d'une alimentation saine et durable
- 35- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- 35- Utilisation de vaisselle durable
- 36- Poursuite de la diminution des espèces

37- 04. LA CULTURE

- 37- YOOT : une année de rebond pour aborder l'avenir dans une dynamique positive
- 38- Culture-ActionS : du conseil et une aide financière aux porteurs de projets étudiants
- 38- Les ateliers de pratiques artistiques : pratiquer et transmettre à travers l'expérience de la création artistique
- 38- Le Trioletto : jeune création & création étudiante
- 39- Les AR(t)CEAUX : un espace dédié au travail de création et de répétition
- 39- Les concours et tremplins artistiques étudiants
- 40- Le budget consacré à la culture : répartition des ressources et des charges

41- 05. LA CVEC & LA VIE DE CAMPUS

- 41- CVEC : la collecte
- 41- CVEC : l'usage
- 41- CVEC : un formidable outil en faveur de la politique de site
- 42- CVEC : un soutien aux initiatives étudiantes

43- 06. LES RESSOURCES HUMAINES

43- LES EFFECTIFS ET RECRUTEMENTS

- 43- Le processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers
- 43- L'organisation des concours ITRF de droit commun
- 43- Les autres personnels du Crous

44- LA FORMATION CONTINUE

44- L'ACTION SOCIALE

45- LES INSTANCES CONSULTATIVES

45- LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

46- ANNEXE

Rappel des grands agrégats de l'établissement sur les trois derniers exercices



L'année 2019 a été une année riche en événements et en réalisations pour le Crous de Montpellier-Occitanie, qui a su faire preuve à la fois de dynamisme, de capacités d'innovation et de réactivité, pour être toujours présent aux côtés des étudiants.

Le Crous a ouvert 313 nouveaux logements dans l'académie, dans trois résidences : deux neuves situées à Montpellier, et la troisième acquise auprès d'un bailleur social à Nîmes. En agrandissant ainsi son parc de logements de manière significative, le Crous a tout à la fois contribué à alimenter le bilan du plan 60 000 logements étudiants, et à loger autant d'étudiants à tarif social et dans de très bonnes conditions. Il répond de plus à un besoin spécifique, celui des étudiants en alternance, avec une résidence qui leur est dédiée.

La dynamique des livraisons de bâtiments réhabilités a repris également, avec deux bâtiments de cités universitaires de Montpellier livrés à la rentrée 2019.

Enfin, il est membre de deux observatoires du logement étudiant, nés en 2019, dont le travail d'observation sera décisif pour définir de manière pertinente la poursuite des politiques en matière de logement étudiant dans les années à venir.

La restauration a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle cafétéria à Montpellier et la modernisation de la cafétéria du cœur de campus de l'université Paul Valéry. Le fruit du travail des dernières années s'est concrétisé par une progression significative de l'activité, de près de 14% par rapport à l'année précédente.

Les services en charge du financement des études et de l'accompagnement social des étudiants ont répondu présents tout au long de l'année, et en particulier en période de rentrée (augmentation significative du nombre de paiements anticipés de bourses) et à la fin de l'année, avec un renforcement des dispositifs mis en place pour répondre à l'urgence et à la précarité qui touche certains étudiants, pour le service social.

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) a permis la mise en place de nombreux dispositifs innovants à la rentrée et en particulier d'assurer une meilleure couverture des territoires pour ce qui concerne l'accompagnement social et psychologique des étudiants. Elle est aussi l'occasion de l'émergence d'une véritable politique partenariale avec les établissements d'enseignement supérieur.

Le processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers a été mené avec professionnalisme dans notre établissement, permettant à 90 personnels contractuels de devenir fonctionnaires à la suite de leur réussite à un concours, sur un statut d'ITRF.

L'année 2019 aura également été marquée par la mission de l'inspection générale des finances conduite dans notre établissement au même titre que dans quatre autres Crous, et par la réussite du salon Campus Home les 14 et 15 mai 2019 au Corum.

Je remercie vivement l'ensemble de nos partenaires qui nous ont permis par leur aide précieuse de réaliser l'ensemble de ces projets. Je remercie également chaleureusement les personnels du Crous, qui, par leur engagement de tous les jours, permettent à notre Crous de répondre au mieux aux besoins d'une population croissante d'étudiants.

Pierre Richter
Directeur général du Crous de Montpellier-Occitanie

2019 LES ÉLÉMENTS MARQUANTS

LA MISSION DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

L'Inspection générale des finances (IGF) a conduit une mission de vérification de l'activité de cinq Crous dont celui du Crous de Montpellier-Occitanie, pendant plusieurs mois. Une première phase s'est déroulée en présentiel, du 16 janvier au 1^{er} février 2019, suivie d'échanges denses avec la direction et les services jusqu'au 15 mars 2019. Une présentation du rapport provisoire a été effectuée par l'Inspection à la direction du Crous le 8 avril 2019, auquel le Crous a répondu à la fin mai. L'IGF a envoyé son rapport définitif en juillet 2019.

L'inspection s'inscrivait dans le cadre d'un programme de travail classique mené par l'IGF, qui n'avait plus audité les Crous depuis la fin des années 80. Une deuxième étape de la mission a consisté dans une mission élargie, menée conjointement avec l'IGAENR (aujourd'hui IGESR) sur le fonctionnement et les missions du réseau. Cette deuxième étape a conduit à la remise d'un rapport à la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au ministre de l'action et des comptes publics.

Aucun des rapports n'est public. S'agissant du rapport concernant le Crous de Montpellier-Occitanie, celui-ci dresse un certain nombre de constats relatifs à des défauts de formalisation des procédures. Il ne relève aucun manquement majeur, salue le travail mené en matière de construction budgétaire et de passation de marchés publics, et dresse une liste de 21 préconisations que le Crous s'est déjà largement employé à mettre en œuvre.

LA FONCTIONNARISATION

Le processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers s'est concrétisé cette année par le changement de statut de 94 agents du Crous.

Les formations préparatoires et l'organisation des concours ont nécessité une forte expertise et un suivi important.

Les 220 candidats ont été accompagnés par deux formations distinctes mises en place à l'interne. Une aide individualisée à la rédaction du dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) avec une approche méthodologique adaptée et une relecture du dossier par le formateur a été proposée. La seconde formation a permis une préparation aux oraux avec une phase d'oraux blancs formatrice et dédramatisante. Ces formations destinées à l'ensemble des candidats ont mobilisé de nombreuses ressources en interne. Des retours très positifs, notamment des partenaires sociaux, sur ce dispositif sont venus conforter l'équipe RH dans ce choix de stratégie.

L'organisation des concours a également mobilisé une grande expertise. En effet, il convenait d'offrir aux candidats un climat de bienveillance et d'écoute tout en privilégiant l'impartialité qui est nécessaire à un jury.

Les présidents et membres des jurys ont été formés aux spécificités de ce concours. Les jurys ont été composés de membres extérieurs à l'établissement et de membres connaissant les métiers exercés dans les Crous, mais n'étant pas supérieurs hiérarchiques des candidats. Cette répartition subtile a demandé une belle organisation et une mobilisation forte des équipes.

LA RÉSIDENCE « LES PALMES »



La résidence « les Palmes » est située sur le parc scientifique Georges Besse à Nîmes, où les seuls logements autorisés par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont des logements destinés aux étudiants. Joutant la résidence du Crous « Georges Besse », la résidence « Les Palmes », qui compte 61 logements, appartenait jusqu'en août 2019 au bailleur social « Un Toit pour tous », avec lequel le Crous est sous contrat pour 3 résidences à Nîmes. À la suite d'une réunion de travail entre les deux organismes le 9 mai 2019, et d'une visite de la résidence, dont le bailleur social ne souhaitait plus assurer la gestion, Un Toit pour tous a fait une proposition de vente de la résidence au Crous au prix de 2,8 M €. Les services de France Domaine ont mené une évaluation de la résidence en un temps record, et ont transmis au Crous une évaluation à 2,5 M €. Le Crous, sollicité pour aider au financement de la résidence, a accepté de verser au Crous une subvention de 1,8 M €, réduisant l'apport du Crous pour l'acquisition à 0,7 M €, auxquels s'ajoutent les frais de premier équipement.

Le 28 juin 2019, les conseils d'administration du Crous d'un côté, d'Un Toit pour Tous de l'autre validaient à l'unanimité l'acquisition de la résidence pour l'un, sa cession pour l'autre, au coût de 2,5 M €. Le 30 août, l'acte notarié était signé par les deux parties, et les premiers étudiants emménageaient dans leurs logements le 9 septembre 2019. L'avenir est très positif sur ce site pour le Crous, puisque la résidence Georges Besse appartiendra elle aussi au Crous dès janvier 2022, ce qui permettra la mutualisation d'espaces et la création d'un parking unique pour les deux résidences contiguës.

Le délai extrêmement bref avec lequel ce dossier a été conduit (réunion de travail le 9 mai, entrée des premiers ré-

sidents le 9 septembre) est à mettre au compte d'une mobilisation extraordinaire de tous les acteurs, qu'il s'agisse des deux organismes directement concernés, mais aussi des services de l'État (France Domaines en particulier), du Crous, de la ville. Un satisfecit tout particulier doit être décerné à Thierry Wacrenier et toute l'équipe de Nîmes qui l'entoure.





LA RÉSIDENCE VEYRASSI

La résidence Veyrassi, inaugurée le 13 septembre 2019, est située au sein du campus de l'UFR STAPS à Montpellier. Elle s'inscrit dans le cadre du projet de développement du logement étudiant sur les campus montpelliérains, sur lequel le Crous travaillait dès l'année 2008, et a été rendue possible grâce à un partenariat fort avec l'Université de Montpellier. Celle-ci a voté la désaffectation du terrain au profit du Crous lors de sa séance du conseil d'administration du 10 octobre 2016.

Le montage juridique, administratif et financier de cette résidence est analogue au modèle largement usité par les Crous pendant longtemps, à savoir :

- > la construction de la résidence par un bailleur social bénéficiaire d'une AOT (autorisation occupation temporaire du domaine public) délivrée par le préfet après une mise en concurrence effectuée par le Crous,
- > la signature d'une convention de location entre le bailleur social et le Crous, d'une durée correspondant à la durée des prêts contractés pour le financement de la construction.

Dans le cas de la résidence Veyrassi, le bailleur social est le groupe CDC Habitat, auquel le Crous a confié d'autres projets, dont la résidence Triolet 2. L'architecte concepteur de la résidence est Emmanuel Nebout.

La résidence compte 152 logements d'une surface moyenne de 20 m². Elle compte également de nombreux locaux communs, et une cafétéria de 250 m² finalisera la réalisation à la rentrée de septembre 2020.

Le coût provisoire (hors cafétéria) de l'opération s'est élevé à 8,7 M €, le financement provient pour l'essentiel de l'emprunt (> 8,1 M €) sur une durée de 30 ans. Le tarif tout compris pour les étudiants s'élève à 369 € par mois avant aide au logement.



LA RÉSIDENCE SUD@LTERNANCE



La résidence Sud@lternance, située au sein du campus de l'IUT de Montpellier, a été inaugurée le 7 octobre 2019. Comme la résidence Veyrassi, elle s'inscrit dans le cadre du projet de développement du logement étudiant sur les campus montpelliérains, et a été rendue possible grâce à un partenariat fort avec l'Université de Montpellier. Cette résidence répond aux besoins précis d'un public précis, souvent délaissé dans les réflexions sur le logement étudiant, les apprentis de l'enseignement supérieur. Ceux-ci doivent faire face à un double besoin en logement, lorsque leur entreprise n'est pas située au même endroit que leur lieu d'études. C'est pour répondre aux besoins précis de ce public que la résidence, de 100 logements, a été conçue et réalisée.

Le montage juridique, administratif et financier de cette résidence est innovant pour le Crous de Montpellier-Occitanie : même s'il a déjà été utilisé par d'autres Crous, il reste minoritaire, il s'agit du recours à la maîtrise d'ouvrage directe pour la réalisation de l'opération, conduite intégralement par le Crous dans toutes ses dimensions.

La résidence, conçue par l'agence d'architecture A+, propose 100 studios de 19 m², une cafétéria, et de nombreux équipements collectifs, dont une bagagerie équipée de consignes individuelles, pour permettre aux résidents d'entreposer une partie de leurs affaires en leur absence. Une application informatique spécifique a été développée afin de faciliter la gestion des réservations de long terme et pour de nombreuses courtes périodes.

Le coût provisoire de l'opération s'est élevé à 5,96 M €, le financement provient pour 3 M € de l'emprunt (PLS), pour près de 2,85 M € de subventions (CPER Etat, PIA, région), et de fonds propres du Crous pour le restant. Les tarifs pratiqués auprès des étudiants sont strictement conformes à la durée passée sur place, sans majoration pour les courts séjours, à savoir 360 € le mois, 180 € la quinzaine et 90 € la semaine, afin de ne pas pénaliser les apprentis soumis à une forte mobilité.





Les 14 et 15 mai 2019, le Crous de Montpellier-Occitanie a eu l'honneur d'accueillir le premier salon national du logement étudiant du réseau des Crous. Cet événement inédit et majeur dans la vie du réseau a permis la mise en lumière des évolutions significatives de l'habitat étudiant portées par les Crous depuis leur création jusqu'à aujourd'hui.

Les objectifs ambitieux du salon ont été atteints à travers la valorisation de la qualité de nos opérations immobilières de construction et de réhabilitations ainsi que la mise à l'honneur des métiers de l'hébergement.

Trois espaces ont défini ce salon : le village des exposants, lieu de nombreux échanges professionnels autour des achats et aménagements de l'hébergement, un espace vie en résidence, lieu d'illustration d'animation des résidences et, enfin, un cycle de conférences et tables rondes sur des thèmes variés et engageants.



Cet ensemble était rythmé par une animation dynamique et active : quiz, street art et workshop temporaire.

Cet événement particulièrement réussi a réuni plus de 1 000 visiteurs le premier jour et 500 le second jour. Il a été l'occasion de nombreux échanges professionnels, dans un cadre convivial. Le réseau a marqué, à travers ses projets novateurs, sa volonté de s'inscrire dans la modernité. Les métiers de l'hébergement, à travers leur diversité, leurs mutations et leurs savoir-faire ont été mis à l'honneur.

Une soirée de prestige, très appréciée par tous les participants, a été organisée le 14 mai au Jardin des Plantes mis à disposition par l'Université de Montpellier.

L'ensemble des équipes ont pris rendez-vous en 2021 pour la deuxième édition du salon.





LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT 1 DE LA CITÉ VOIE DOMITIENNE

Le bâtiment 1 de la cité universitaire Voie Domitienne est le dernier à avoir été réhabilité, dans le courant de l'année 2019. Avec cette réhabilitation, le Crous de Montpellier-Occitanie est arrivé au terme, sur ce site, de la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments, entamée plus de 15 ans auparavant.

Comptant 122 chambres avant réhabilitation, le bâtiment propose 117 chambres et 20 studios après les travaux. Le traitement du bâtiment 1 de la Voie Domitienne est conforme à celui des bâtiments réhabilités précédemment, avec introduction systématique de cabines tri-fonctions dans les chambres. Les anciens espaces sanitaires collectifs ont été bien valorisés, avec création de 20 studios de 13 à 16,5 m². Deux salles de travail sont positionnées aux étages inférieurs.

La maîtrise d'œuvre était assurée par les architectes Charnard et Fraudat. Les travaux ont démarré à la mi-janvier 2019 et ont été entravés par la découverte tardive (qui aurait dû intervenir bien en amont) d'amiante, dont la dépose a renchéri et retardé le chantier. La même équipe de maîtrise d'œuvre et pour une grande partie les mêmes entreprises ayant en charge la réhabilitation du bâtiment H de la cité universitaire Triolet touché par le même problème d'amiante, la direction du Crous a décidé de remobiliser tous les moyens humains des entreprises sur le chantier de la Voie Domitienne, afin d'en garantir une livraison pour la rentrée, plutôt que de voir les deux bâtiments livrés seulement en novembre ou décembre. C'est à ce prix que le bâtiment a pu être livré en septembre 2019. Le coût total de l'opération s'est élevé à 3,46 M €, avec un financement provenant du Crous (2,4 M €), de CPER, part Etat (0,6 M €) et de la région (0,46 M €).



LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT C DE LA CITÉ BOUTONNET



Le bâtiment C de la cité universitaire Boutonnet est, de son côté, le dernier de la cité universitaire Boutonnet à avoir fait l'objet d'une réhabilitation lourde, il termine donc le cycle sur ce site.

Le bâtiment comptait 125 chambres avant sa réhabilitation, les travaux, identiques à ceux des autres sites ont conduit à proposer à la sortie 113 chambres et 18 studios de 13 à 18 m². Le bâtiment compte également deux salles de travail. Les travaux de réfection de la façade ont respecté l'identité originelle du bâtiment, conformément aux recommandations de l'architecte des bâtiments de France (ABF).



La maîtrise d'œuvre était pilotée par l'agence d'architecture Imagine. Le calendrier de l'opération envisagé initialement devait conduire à une livraison du bâtiment à la fin novembre. Des efforts conjoints de la maîtrise d'œuvre et des entreprises ont permis d'en garantir la réception dans la deuxième quinzaine d'octobre, et pouvoir offrir d'excellentes conditions de vie et d'études aux résidents qui avaient eu la patience d'attendre plusieurs semaines après la rentrée universitaire.

Le coût total de l'opération s'est élevé à 2,95 M €, provenant pour 2,9 M € de l'opération Campus, et 50 K € de ressources propres du Crous.



01 L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL & FINANCIER

► LES AIDES DIRECTES : BOURSES ET AIDES À LA MOBILITÉ

Les principales nouveautés qui ont touché l'année 2019 dans le domaine du financement des études et plus précisément des aides directes versées aux étudiants sont d'une part la mise en place du paiement à date, d'autre part la nouvelle aide à la mobilité Parcoursup, dont le nombre de bénéficiaires a progressé de manière spectaculaire par rapport à 2018.

► Les bourses sur critères sociaux

La campagne de bourses 2019/2020 a débuté le 15 janvier 2019 pour s'achever le 15 mai 2019. La dématérialisation complète représente environ 40 % des dossiers traités, ce qui permet un gain de temps significatif pour l'instruction des dossiers.

Pour la deuxième année, la mise en place du paiement anticipé a permis de payer 17 377 étudiants à la fin du mois d'août. Grâce à la mobilisation et à l'investissement de l'ensemble des personnels du service du Crous, mais aussi des universités et autres établissements d'enseignement supérieur (pour la remontée des informations sur l'inscription effective), du rectorat et de la DDFIP, 46,9 %

des étudiants boursiers ont pu percevoir leur première mensualité de bourse avant d'engager des frais liés à la rentrée universitaire. En clair, tous les étudiants dont le dossier était complet et dont l'inscription était validée ont pu bénéficier de ce paiement anticipé. 31 206 étudiants avaient leur bourse payée à la fin septembre.

Les mois suivants, le paiement est intervenu de manière systématique à la fin du mois pour permettre aux étudiants de disposer de la bourse du mois courant sur leur compte au plus tard le 5 du mois. Il s'agit là d'une réelle avancée pour permettre aux étudiants de maîtriser leur budget.

Les effectifs de boursiers dans l'académie

Le service des bourses continue à connaître une augmentation du nombre de dossiers à traiter et par voie de conséquence, une augmentation du nombre de boursiers à payer (+2.75 % environ entre 2016 et 2019). Grâce à son expertise et à son professionnalisme, le service a su prendre en charge cette augmentation sans aucun retard dans l'instruction des dossiers.

INDICATEURS au 31 décembre 2019	2017/2018	2018/2019	2019/2020
INSTRUCTIONS DES DOSSIERS			
Nombre de demandes de DSE	56 089	58 457	59 279
Nombre de demandes de bourses	51 747	52 746	53 136
Nombre de dossiers validés	46 343	4 6145	48 591
Nombre de dossiers en attente de pièces	2 066	2 699	1 680
NOMBRE DE BOURSIERS AU TOTAL			
Boursiers sur critères sociaux	36 496	37 022	38 008
Boursiers ministère de la Culture	471	494	469
Boursiers ministère de l'Agriculture	661	646	680
Boursiers aides spécifiques	192	199	214
TOTAL	37 820	38 361	39 371
Nombre de dossiers contrôlés a posteriori en février (10 par secteur)	110	110	110

Le nombre de dossiers instruits continue à augmenter à l'instar du nombre de boursiers. On peut cependant noter une augmentation plus importante du nombre de boursiers entre 2018 et 2019 qu'entre 2017 et 2018 (2.66 % en 2019 contre 1.44 % en 2018).

Répartition des boursiers du MESRI de l'année 2019/2020 par échelon au 31 décembre 2019

Boursiers échelon	Total	% de boursiers par échelon	Moyenne nationale
0 bis	10 230	26,92 %	32,02 %
1	5 078	13,36 %	14,64 %
2	2 662	7,00 %	7,47 %
3	2 778	7,31 %	7,44 %
4	2 877	7,57 %	7,11 %
5	5 598	14,73 %	12,89 %
6	5 716	15,04 %	11,70 %
7	3 069	8,07 %	6,73 %
TOTAL	38 008	100 %	100 %

A la rentrée 2019 les bourses sur critères sociaux ont été revalorisées de 1 % pour chaque échelon, soit de 11 à 61 € en plus par an.

La répartition des boursiers par échelon reste à peu de chose près identique à l'année dernière, à savoir pratiquement 1/3 des boursiers au taux 0 bis et 37,84 % des boursiers des échelons les plus élevés (de 5 à 7) contre 31,32 % au national. Ces chiffres illustrent la réalité socio-économique de la région, où le nombre de familles modestes est supérieur à la moyenne nationale (70.5 % des étudiants boursiers proviennent de la région Occitanie).

Répartition des boursiers du MESRI pour l'année 2019/2020 par établissement

Boursiers échelon	UM	UM3	UNIMES	UPVD	AUTRES	CEE	POST BAC LYCEE
0 bis	4 197	2141	551	904	494	35	1 883
1	1 931	1 079	280	479	223	21	902
2	916	634	177	256	97	17	495
3	981	658	190	246	100	22	515
4	967	701	193	277	89	23	542
5	1 947	1 423	401	499	173	32	1 115
6	1 906	1 561	451	538	136	27	1 091
7	931	929	286	310	72	17	583
TOTAL	13 776	9 126	2 529	3 509	1 384	194	7 126
Pourcentage 2019/2020	76,88 %				3,68 %	0,52 %	18,93 %
Pourcentage 2018/2019	72,22 %				1,90 %	0,48 %	25,23 %

Le coût total des bourses en 2019

L'Etat consacre un montant financier pour les aides directes aux étudiants bien supérieur au budget du Crous. Le tableau ci-dessous en retrace l'évolution depuis 2016, pour les seuls boursiers du MESRI. L'augmentation de la dépense de 2,75 % en 3 ans s'explique bien plus par l'accroissement du nombre de boursiers que par la hausse du montant des bourses (1 %) en septembre 2019, dont l'impact a porté sur les quatre derniers mois de l'année.

	2016	2017	2018	2019
Montant des bourses payées	110 985 041 €	111 627 475 €	112 451 170 €	114 035 465 €

Le montant total des aides consacrées aux bourses gérées par le Crous s'élève à 117 129 251 €, si l'on ajoute aux boursiers du MESRI ceux des ministères de la Culture et de l'Agriculture.

► Les aides à la mobilité

L'aide à la mobilité Parcoursup

Il s'agit d'une aide d'un montant de 500 € accordée aux futurs étudiants qui ont bénéficié d'une bourse de lycée en 2018/2019 et qui souhaitent s'inscrire, via Parcoursup, dans une formation située hors de leur académie de résidence.

588 aides

accordées au Crous de
Montpellier-Occitanie
dès le mois de
septembre

3 conditions préalables :

- > avoir été bénéficiaire d'une bourse de lycée en 2018/2019
- > être inscrit sur Parcoursup en 2019 et avoir confirmé au moins un vœu en dehors de l'académie de résidence
- > avoir accepté définitivement une proposition d'admission (OUI ou OUI-SI) pour un vœu confirmé hors de l'académie de résidence

Les dossiers sont instruits par un gestionnaire de bourse. 619 demandes ont été traitées.

Ce nouveau dispositif, mis en œuvre avec efficacité dès la rentrée, a permis aux étudiants en mobilité inter-académique de percevoir la somme de 500 € dès septembre pour la plupart d'entre eux, qui complétait leur mensualité de bourse. Il leur était ainsi bien plus facile de faire face aux frais engendrés par la rentrée, et notamment de logement. La dépense totale liée aux AMP s'est élevée à 294 000 €.

L'aide à la mobilité Master

L'aide à la mobilité Master a été reconduite sur les mêmes bases que l'année précédente ; elle a bénéficié à 596 étudiants obligés d'effectuer une mobilité inter-académique à l'issue de leur licence pour poursuivre leurs études en master. D'un montant unitaire de 1 000 €, elle a représenté une dépense de 596 000 € en 2019.

Le nombre de bénéficiaires plus élevé en master qu'en première année d'études supérieures, alors même que l'AMP est ouverte en cas de mobilité inter-académique, alors que l'aide à la mobilité master ne concerne que les mobilités au-delà de régions académiques, traduit simplement le fait que la mobilité augmente au fur et à mesure du niveau d'études.

►► L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'année 2019 a été très dense pour le service social, avec une fin d'année agitée, marquée par les suites de l'immolation par le feu d'un étudiant lyonnais devant le siège du Crous de Lyon. Avant même cet événement, le Crous avait déjà renforcé la présence du service social en Lozère, grâce à la convention passée avec la Mission locale de la Lozère, qui a permis le recrutement d'une assistante de service social à mi-temps au profit des étudiants de la Lozère.

Le service social du Crous de Montpellier-Occitanie est un service social unique, seul interlocuteur en matière sociale pour l'enseignement supérieur. Il travaille en étroite collaboration avec les établissements de formation de l'enseignement supérieur ainsi qu'avec avec les Services des établissements dépendant des ministères de l'Agriculture, de la Culture et de la Santé, du privé et de l'Education Nationale.

Sur des secteurs déterminés, le service social a pour mission principale d'aider les étudiants à s'insérer au mieux dans leurs projets d'études et les accompagner dans l'apprentissage de l'autonomie. Il concourt à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Un secrétariat assure un premier accueil, une orientation vers les services compétents et la prise de rendez-vous.

Le service social unique favorise un traitement égalitaire des demandes et une plus grande cohérence dans les réponses activées tant au niveau individuel que collectif. L'étudiant quel qu'il soit a sur le territoire un interlocuteur unique pour appréhender l'ensemble de sa demande. Cette organisation autorise une plus grande lisibilité des

dispositifs pour les étudiants et les partenaires et une approche globale des difficultés. Elle rend également possible un engagement fort dans les actions de prévention et d'intérêt collectif. Situé à l'interface de l'ensemble des institutions, structures et organismes le service social est à même de répondre, de manière très complète, à tous les domaines touchant à la vie étudiante et travaillent en lien avec tous les acteurs de ce secteur

► L'activité du service social

L'activité du secrétariat d'accueil du service social du Crous aux services centraux

INDICATEURS	2017	2018	2019
Nombre d'étudiants reçus par les assistants de service social	4 936	4 991	5 175
NOMBRE TOTAL D'ENTRETIENS	10 781	12 216	12 832

Le nombre d'étudiants reçus par les assistants de service social et le nombre total d'entretiens ont augmenté.

Même s'ils sont tous étudiants, la population qui s'adresse au service social est d'une très grande diversité. Il n'y a pas de public type mais un éclatement du profil des étudiants ayant des attentes à l'égard du service social à la fois très précises et très variées. L'hétérogénéité du public reçu s'inscrit dans un contexte particulier de rupture et de fragilité des réseaux d'appui dits traditionnels tels que la famille et sur celui de l'actualité avec le débat sur la précarité étudiante suite à la tentative de suicide d'un étudiant de l'Université de Lyon 2.

Etudiants reçus	9 166
Mails traités	3 899
Réponses téléphoniques	1 260
TOTAL	14 325

► L'accompagnement social des étudiants :

les réponses apportées par le Crous de Montpellier-Occitanie

Selon l'OVE, un étudiant est précaire lorsqu'il cumule deux caractéristiques : il a des revenus faibles et il en ressent des difficultés pour vivre. Ils seraient 10 % d'étudiants à connaître cette situation en France. On y trouverait des étudiants dont les parents ont eux-mêmes des faibles revenus et des étudiants internationaux.

Les difficultés des étudiants reçus par le service social peuvent être définies par ces 2 aspects, mais aussi par un déséquilibre des dépenses liées au territoire de la vie étudiante et à l'inadaptation sociale. Les réponses varient et obligent le service social à couvrir des domaines très larges : de l'évaluation d'une aide financière à une évaluation de risque de danger pour l'étudiant, en passant par un accès à une bourse de l'enseignement supérieur et l'accompagnement à la parentalité.

Pour ce faire, le service social intervient de manière individuelle ou collective.

Prise en charge individuelle et accompagnement social des étudiants :

- > Accueil, écoute
- > Aide psycho sociale, matérielle et financière
- > Médiation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et services
- > Médiation avec les familles pour les étudiants en situation de rupture
- > Expertise sociale, évaluation de l'urgence et définition des priorités d'intervention, conseil technique de l'institution
- > Travail en réseau

Mise en place d'actions collectives de prévention :

Les problématiques cernées par le service social font apparaître la nécessité d'étayer le traitement individuel des situations par une dimension plus préventive des solutions à mettre en place : action alimentation et petit budget en lien avec le service de médecine préventive de l'Université de Montpellier.

Pour répondre aux situations ponctuelles d'urgence, le service social avait mis en place une réflexion dès le mois d'octobre sur les questions de l'urgence en service social, des besoins fondamentaux et l'estimation de ce que devait être ce don.

A partir de ce travail, le service a conçu une fiche sur le dépannage immédiat et mis en place une permanence d'urgence tous les jours de 13h à 14h au Crous de Montpellier-Occitanie.

Au-delà du drame de l'étudiant Lyonnais qui relève aussi de l'examen d'un cas particulier, le service social a dû faire face à une augmentation significative du nombre d'étudiants en demande d'aides financières et les délais pour avoir

un rendez-vous sont passés en quelques jours à 6 semaines courant novembre sur les différents sites de formation de Montpellier.

Avec le recrutement d'une assistante de service social en CDD de trois mois compter du 1er décembre, il a été possible de positionner deux assistantes de service social chevronnées sur l'accueil d'urgence des étudiants. Concrètement ces deux assistantes de service social ont été déchargées à mi-temps de leur secteurs d'intervention et sont intervenues au service social au Crous de Montpellier-Occitanie à mi-temps chacune sur l'évaluations dites d'urgence.

Au mois de décembre 78 situations d'étudiants ont été évaluées.

Cette permanence a permis de ramener le délai d'attente pour un entretien dit « classique » avec un assistant de service social à 9 jours.

Ce dispositif est en place jusqu'en mars 2020, il fait l'objet d'une réunion de suivi toutes les semaines le lundi.

► Les aides spécifiques

Les aides spécifiques, qu'elles soient versées ponctuellement ou bien sous forme d'allocation annuelle permettent par un don, de soutenir financièrement les étudiants.

Aides spécifiques ponctuelles (ASAP)

Un étudiant peut solliciter à plusieurs reprises au cours d'une même année universitaire des aides ponctuelles si la situation de l'étudiant le justifie.

Des commissions d'évaluation des aides ponctuelles se tiennent toutes les semaines en alternant par établissements et lieux de formation. Elles permettent d'examiner au mieux les situations des étudiants afin de déterminer le montant et la forme de l'aide qui leur sera attribuée.

Le don dit en urgence : les étudiants en situation de détresse grave, qui malgré des dispositifs existants, sont exposés à des risques sérieux pour le maintien de leur condition d'existence.

Aides spécifiques annuelles (ASAA)

Lorsqu'une ASAA est accordée, elle correspond majoritairement aux échelons 7, 6 et 5.

Les étudiants en situation de rupture familiale font l'objet d'un accompagnement psychosocial particulier des assistants de service social qui ont instruit leurs demandes.

Les demandes pour indépendance avérée sont instruites par le service DSE.

Les commissions ont lieu une fois par mois de septembre à janvier, puis il y en a une en juin et juillet pour les renouvellements.

Ces commissions sont présidées par le Directeur général du Crous, y siègent de manière régulière des élus étudiants, des représentants des établissements de formation et du Rectorat de l'Académie de Montpellier.

Ventilation des aides ponctuelles par dominante et par statut

	Bénéficiaires		Aides		Cumul aides	
	Nombre	%	Nombre	%	Cumul en €	%
FRANÇAIS						
Aide Alimentaire	302	12 %	388	10 %	81 648,20 €	8 %
Logement	261	10 %	297	8 %	93 677,76 €	9 %
Santé	22	1 %	23	1 %	7 100,00 €	1 %
Transport	30	1 %	31	1 %	8 128,00 €	1 %
Stage - Mobilité	69	3 %	80	2 %	26 205,00 €	3 %
Frais d'études	92	4 %	101	3 %	32 991,00 €	3 %
Rupture Familiale	28	1 %	41	1 %	23 526,12 €	2 %
Reprise d'études	3	0 %	4	0 %	1 100,00 €	0 %
Indépendance avérée	95	4 %	514	13 %	132 794,50 €	13 %
Crédits manquants (ann sup)	1	0 %	1	0 %	400,00 €	0 %
Difficultés particulières	33	1 %	38	1 %	15 418,92 €	1 %
TOTAL	936	36 %	1 518	38 %	422 989,50 €	41 %

UNION EUROPÉENNE						
Aide Alimentaire	23	1 %	33	1 %	5 806,25 €	1 %
Logement	12	0 %	15	0 %	4 944,00 €	0 %
Transport	2	0 %	2	0 %	600,00 €	0 %
Stage - Mobilité	6	0 %	7	0 %	2 600,00 €	0 %
Frais d'études	1	0 %	1	0 %	300,00 €	0 %
Rupture Familiale	1	0 %	3	0 %	822,50 €	0 %
Indépendance avérée	1	0 %	6	0 %	510,00 €	0 %
TOTAL	46	2 %	67	2 %	15 582,75 €	2 %
RÉSIDENT						
Aide Alimentaire	35	1 %	49	1 %	8 378,10 €	1 %
Logement	20	1 %	27	1 %	8 462,45 €	1 %
Santé	3	0 %	3	0 %	698,00 €	0 %
Transport	6	0 %	6	0 %	1 311,00 €	0 %
Stage - Mobilité	4	0 %	4	0 %	1 450,00 €	0 %
Frais d'études	5	0 %	5	0 %	1 450,00 €	0 %
Seul en France	1	0 %	1	0 %	400,00 €	0 %
Difficultés particulières	3	0 %	5	0 %	2 300,00 €	0 %
TOTAL	77	3 %	100	3 %	24 449,55 €	2 %
SÉJOUR POUR ÉTUDES						
Aide Alimentaire	646	25 %	987	25%	186 605,08 €	18 %
Logement	578	22 %	849	21%	262 499,78 €	25 %
Santé	22	1 %	22	1%	6 169,06 €	1 %
Transport	19	1 %	20	1%	5 422,00 €	1 %
Stage - Mobilité	75	3 %	90	2%	30 567,50 €	3 %
Frais d'études	57	2 %	60	2%	18 300,00 €	2 %
Seul en France	8	0 %	8	0%	2 847,00 €	0 %
Difficultés particulières	43	2 %	61	2%	17 829,00 €	2 %
TOTAL	1 448	55 %	2 097	53%	530 239,42 €	51 %

RÉFUGIÉ						
Aide Alimentaire	14	1 %	16	0 %	3 364,00 €	0 %
Logement	5	0 %	7	0 %	2 344,00 €	0 %
Stage - Mobilité	1	0 %	2	0 %	500,00 €	0 %
Frais d'études	1	0 %	1	0 %	200,00 €	0 %
Seul en France	1	0 %	2	0 %	400,00 €	0 %
Difficultés particulières	1	0 %	1	0 %	180,00 €	0 %
TOTAL	23	1 %	29	1 %	6 988,00 €	1 %
AUTRE						
Aide Alimentaire	47	2 %	91	2 %	17 589,50 €	2 %
Logement	21	1 %	32	1 %	9 341,00 €	1 %
Santé	1	0 %	1	0 %	800,00 €	0 %
Transport	4	0 %	5	0 %	1 145,00 €	0 %
Frais d'études	8	0 %	9	0 %	2 700,00 €	0 %
Difficultés particulières	2	0 %	3	0 %	2 625,32 €	0 %
TOTAL	83	3 %	141	4 %	34 200,82 €	3 %
TOTAL GÉNÉRAL	2 613	100 %	3 952	100 %	1 034 450,04 €	100 %

Montants globaux aides ponctuelles (ASAP)

	Bénéficiaires		Aides		Cumul aides	
	Nombre	%	Nombre	%	Cumul en €	%
Aide Alimentaire	1 067	41 %	1564	40 %	303 391,13 €	29 %
Logement	897	34 %	1227	31 %	381 268,99 €	37 %
Santé	48	2 %	49	1 %	14 767,06 €	1 %
Transport	61	2 %	64	2 %	16 606,00 €	2 %
Stage - Mobilité	155	6 %	183	5 %	61 322,50 €	6 %
Frais d'études	164	6 %	177	4 %	55 941,00 €	5 %
Rupture Familiale	29	1 %	44	1 %	24 348,62 €	2 %
Reprise d'études	3	0 %	4	0 %	1 100,00 €	0 %
Indépendance avérée	96	4 %	520	13 %	133 304,50 €	13 %
Seul en France	10	0 %	11	0 %	3 647,00 €	0 %
Crédits manquants (ann sup)	1	0 %	1	0 %	400,00 €	0 %
Difficultés particulières	82	3 %	108	3 %	38 353,24 €	4 %
TOTAL GÉNÉRAL	2 613	100 %	3 952	100 %	1 034 450,04 €	100 %

Montants globaux aides annuelles (ASAA)

	Bénéficiaires		Aides		Cumul aides	
	Nombre	%	Nombre	%	Cumul en €	%
Rupture Familiale	208	41 %	256	40 %	619 517,00 €	29 %
Reprise d'études	37	34 %	40	31 %	83 601,50 €	37 %
Indépendance avérée	73	2 %	82	1 %	110 923,90 €	1 %
Difficultés particulières	69	18 %	73	16 %	155 947,50 €	6 %
TOTAL GÉNÉRAL	387	100 %	451	100 %	969 989,90 €	100 %

Problématiques repérées conduisant aux demandes d'aides, toutes dominantes confondues

Les principales difficultés qui conduisent à une demande d'aide financière en ASAP, ASAA et même en FSDIE demeurent pérennes et sont majoritairement liées :

- > à l'accès aux droits et à l'appropriation des dispositifs
- > à l'accès au logement indépendant et à la solitude face à l'organisation de sa vie quotidienne
- > à l'adaptation des primo-arrivants dans l'enseignement supérieur confrontés à une nouvelle organisation de vie et d'études
- > à l'échec universitaire et aux décrochages que cela induit. Il peut s'agir d'étudiants ayant perdu leur droit à bourse pour des motifs pédagogique (crédits insuffisants)
- > à la santé : le coût pour certains (accès et soins), les difficultés psychologiques parfois aggravées par l'arrivée en enseignement supérieur et les situations de handicap
- > à la problématique spécifique des étudiants internationaux venus à titre individuel poursuivre un cursus en France (ce public est souvent très fragilisé et vulnérable, en grande difficulté tant sur le plan des études que sur le plan matériel et, ce, particulièrement la première année en France. Pour ces étudiants, les problèmes sont souvent similaires et récurrents : pécule insuffisant à l'arrivée pour faire face aux frais d'installation, garant ou soutien matériel et financier qui se défausse)
- > à la problématique des étudiants en rupture familiale

► Le FDSIE social et les autres instances

Les assistants de service social du Crous participent également aux commissions d'attribution du FSDIE organisées par les différents sites universitaires, à certaines commissions d'exonération des frais d'inscription, au conseil SSU et au comité de pilotage et recrutement de la micro-crèche à Perpignan, ainsi qu'à la commission d'attribution des aides sociales à l'ENSAM à Montpellier et travaille en lien avec la DRAAF sur les modalités d'attribution des aides financières.

Tous sites confondus, le rythme de réunions du FSDIE est de 3 à 5 commissions par année universitaire.

Trois universités sur quatre ont mis en place une convention avec le Crous pour la gestion et le paiement du FSDIE avec le versement d'une enveloppe annuelle. L'autre établissement paie le Crous après chaque commission pour versement ensuite aux étudiants.

Trois des quatre universités pratiquent le don en urgence entre les commissions.

Les critères d'attribution de ces aides financières sont très différents d'un établissement à l'autre et complémentaires des aides attribuées par la commission ASAP du Crous. Le tableau ci-dessous restitue les montants consacrés par les universités au FSDIE social.

FSDIE SOCIAL

Établissement	Nombre commissions	Nombre aides	Montant total
UM	4	432	143 697 €
UPVM3	5	170	60 670 €
UNIMES	2	15	3 979 €
UPVD	4	168	49 350 €
TOTAL FSDIE SOCIAL	15	785	257 696 €

02 LE LOGEMENT ÉTUDIANT

Principal poste de dépense dans le budget d'un étudiant lorsqu'il est obligé de dé-cohabiter, le logement constitue l'axe majeur d'investissement du Crous de Montpellier-Occitanie, et l'année 2019 a été à cet égard riche en réalisations positives.

► LES GRANDES ORIENTATIONS

► Le Plan 60 000, les dispositifs d'observation, et l'état des lieux quantitatif

Le plan de construction de 60 000 logements au cours du quinquennat en cours donne lieu à une forte mobilisation des acteurs du logement étudiant, et l'année 2019 a été positive à cet égard pour le Crous de Montpellier-Occitanie, avec la livraison de 252 logements présentés en début de rapport. Avec un foncier qui se raréfie, c'est bien, grâce à la mise à disposition de terrains bien placés par l'Université de Montpellier au Crous que les deux projets Veyrassi et Sud@lternance ont pu voir le jour.

La problématique du logement nécessite un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs afin de fonder les politiques publiques à conduire, de définir la localisation et la typologie des logements à proposer aux nouvelles générations d'étudiants. C'est en réponse à ce besoin que sont nés les OTLE (observatoires territoriaux du logement étudiant), en réponse à un appel à manifestation d'intérêt lancé au printemps 2018 par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) : dans l'académie, deux observatoires ont vu le jour en 2019, l'un concernant la métropole de Montpellier, l'autre l'aire urbaine Nîmes-Alès. Le Crous de Montpellier-Occitanie est membre à part entière des deux observatoires.

Avec un parc potentiel de 10 791 logements à la rentrée 2019 (10 289 réellement disponibles, 503 logements étant en travaux, 377 à Montpellier, 126 à Perpignan), le Crous compte parmi les Crous en France qui disposent du parc de logement le plus important, qui permet de loger un pourcentage significatif d'étudiants, avec un taux supérieur à 12 % à Montpellier, bien supérieur à toutes les villes universitaires françaises de plus de 50 000 étudiants. Les efforts doivent cependant se poursuivre, en raison de la cherté des loyers à Montpellier, du projet de démolition de la cité universitaire Matisse à Nîmes.

► L'aspect qualitatif : les réhabilitations

Le Crous de Montpellier-Occitanie a entamé un plan massif de réhabilitation de son parc de logements à partir du début des années 2000. Celui-ci, annoncé il y a quelques années comme devant arriver à son terme en 2018, a franchi une étape nouvelle en 2019, avec deux nouvelles cités universitaires où un dernier bâtiment a été réhabilité : les cités de la Voie Domitienne et de Boutonnet sont concernées par l'aboutissement de la démarche, ainsi qu'en témoignent les développements du début de ce rapport. L'année 2019 aurait dû permettre la livraison à la rentrée de deux bâtiments supplémentaires à la cité universitaire Triolet, les bâtiments E (maîtrise d'ouvrage COMUE) et H (maîtrise d'ouvrage Crous), bâtiments libérés dès la fin de l'année 2018, mais pour lesquels les diagnostics relatifs à la présence d'amiante n'avaient pas été précis. En toute état de cause, plus aucun étudiant ne logeait, à la fin de l'année 2019, dans des chambres non réhabilitées, puisque les logements étaient soit réhabilités, soit en travaux pour 4 bâtiments dont la livraison interviendra en 2020. Seule la cité universitaire Matisse à Nîmes répond à un autre schéma d'intervention, avec la démolition programmée des tours, et la reconstitution de l'offre, notamment avec le projet de la résidence Saint-Césaire.

Le Crous de Montpellier-Occitanie aura ainsi relevé avec succès le défi de l'amélioration qualitative de son parc de logements ; il arrive ainsi au terme d'une thématique importante de sa politique immobilière, et participe de l'at-



tractivité des sites universitaires de l'académie.

Le Crous doit désormais se donner les moyens, humains, méthodologiques et financiers pour relever un nouveau défi, tout aussi sensible, celui de la maintenance et du gros entretien de l'ensemble de son parc de logements, qu'il s'agisse de résidences conventionnées ou de cités universitaires. La démarche a déjà été initiée en 2019, avec la mise en place d'un plan d'entretien et de maintenance sur une durée de 3 ans, dans le domaine des installations de plomberie et de chauffage/ventilation. La réfection complète des installations d'alimentation en eau froide de deux bâtiments (Vert Bois 2, Voie Domitienne 8) a été réalisée en 2019, et il importe pour l'avenir de s'inscrire dans une logique de maintenance préventive plus que curative.

► LES ÉTUDIANTS LOGÉS DANS LE PARC DE LOGEMENTS DU CROUS

8 254 logements
À MONTPELLIER

1 076 logements
À NÎMES

958 logements
À PERPIGNAN

Le parc de logements du Crous de Montpellier-Occitanie, à la rentrée 2019, s'élève à 10 288 logements (377 logements étaient en réhabilitation à Montpellier et 126 à Perpignan).

Les logements sont attribués aux étudiants tout au long de l'année selon des processus différents :

- > les renouvellements
- > l'admission nationale
- > l'offre complémentaire
- > le « fil de l'eau » (à compter du 1^{er} octobre)

Le public étudiant est réparti globalement en trois groupes, les étudiants ayant déposé un Dossier Social Étudiant, les étudiants internationaux et les alternants. La majorité des étudiants hébergés ont déposé un DSE et sont potentiellement boursiers (73,16 %). Les étudiants internationaux représentent environ un quart du public hébergé.

► Les étudiants relevant du Dossier Social Étudiant (DSE)

Le Crous de Montpellier-Occitanie s'efforce d'attribuer les logements selon des principes de priorité sociale et d'équité. 78,62 % des étudiants hébergés relevant du DSE sont boursiers. Tous ceux qui ont fait l'objet d'une affectation à Montpellier lors du tour national d'attribution de logements et de la période complémentaire (juillet à septembre) étaient boursiers. Une part significative des non-boursiers logés à Montpellier s'explique par la politique de renouvellement des résidentes déjà en place. Le Crous devra se montrer plus vigilant à l'avenir pour éviter de ponctionner ainsi des places au détriment des étudiants boursiers.

À Nîmes, en raison d'une demande inférieure à l'offre à la cité universitaire Matisse, le Crous y loge une part non négligeable de non-boursiers, et une bonne partie des chambres non occupées au moment de la période d'observation (novembre 2019) sont situées sur ce site précis, les autres résidences de Nîmes étant très demandées.

De même, à Perpignan, la demande est faible dans le cadre du DSE (recrutement de proximité, modicité des loyers dans le parc privé), et le Crous est ainsi amené à loger des étudiants non-boursiers tout en connaissant, sur ce site également, une vacance de certains logements à tout moment de l'année.

On constatera heureusement et fort logiquement une plus forte présence d'étudiants aux échelons de bourses plus élevés, 55,90 % des étudiants boursiers logés ont un échelon de bourse allant de 5 à 7.

Sur les 1556 étudiants logés non boursiers, 38 ont intégré en ouverture tardive un bâtiment de Montpellier, 315 sont logés à Nîmes, soit 29,25 %, 199 sont logés à Perpignan, soit 21,51 % contre 12,63 % sur Montpellier.

Public étudiant	Nombre d'étudiants logés	%
DSE	7 281	73,15 %
Internationaux	2 562	25,74 %
Alternants	98	0,98 %
SDNT*	12	0,12 %
TOTAL	9 953	100,00 %

* Sans Droit Ni Titre

Echelon de bourse	Nombre d'étudiants logés	%	
0 BIS	750	13,10 %	44,10 %
1	545	9,52 %	
2	355	6,20 %	
3	384	6,71 %	
4	491	8,58 %	55,90 %
5	1 167	20,38 %	
6	1 247	21,78 %	
7	786	13,73 %	
TOTAL BOURSIERS	5 725	78,63 %	
TOTAL NON BOURSIERS	1 556	21,37 %	
TOTAL GÉNÉRAL	7 281	100,00 %	

► Les étudiants internationaux

Les étudiants internationaux sont répartis sous trois profils différents, les Boursiers du Gouvernement Français (BGF) et Boursiers d'un Gouvernement Étranger (BGE) gérés directement par Campus France, les étudiants en programme d'échanges et pour lesquels le Crous et les établissements d'enseignement supérieur ont une convention et les étudiants free movers.

Le nombre d'étudiants arrivant en France individuellement, en dehors de toute convention, pour suivre un cursus d'enseignement supérieur est élevé, 66.63 % des étudiants internationaux, cela correspond à 17.15 % des étudiants logés.

Les étudiants en programme d'échanges représentent 27.01 % des étudiants internationaux logés sur le 1^{er} semestre de l'année universitaire. Sur le reste de l'année on constate une baisse des effectifs d'environ 38 %.

Les étudiants en programme d'échanges poursuivent principalement leurs études à Montpellier (631), peu sont logés à Perpignan (61) et aucun sur Nîmes.

Les BGE et BGF représentent un pourcentage d'occupation relativement faible mais il reste régulier sur l'année universitaire.

International

Public étudiant	Nombre d'étudiants logés	%
BGF / BGE	163	6,36 %
Programme d'échanges	692	27,01 %
Free movers	1 707	66,63 %
TOTAL	2 562	100,00 %

Le tableau ci-dessous présente les effectifs d'étudiants logés par nationalité et par ordre décroissant, pour les 15 nationalités les plus représentées. Sans surprise, les pays du Maghreb et certains pays d'Afrique subsaharienne sont les plus représentés (9 pays sur les 15), mais les trois pays les plus peuplés de l'Union européenne figurent également dans ce classement, ainsi que la Chine, et de façon peut-être un peu plus surprenante, l'Inde et la Corée du Sud.

Étudiants logés dans le parc du Crous

Pays d'origine	Nbre d'étudiants
Algérie	312
Maroc	270
Sénégal	160
Chine	124
Tunisie	103
Allemagne	100
Cote d'Ivoire	76
Espagne	74
Italie	63
Gabon	46
Togo	40
Inde	39
Guinée	38
Corée du Sud	38
Mali	36

► LES RECETTES DE L'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente les recettes des sites d'hébergement pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

En 2019, l'ensemble des sites génère un CA de 31 620 239 € en augmentation de 1.99% par rapport au CA de 2018. L'augmentation du CA est quasi identique au CA des nouveaux sites ouverts en septembre 2019 : la résidence Veyrassi, la résidence Sud@lternance et la résidence des Palmes.

Sans ces trois chiffres d'affaires, la variation des recettes de l'ensemble des sites d'hébergement serait quasi stable (+0.67 %).

Pour les sites de Montpellier, les variations retracent les réouvertures des bâtiments C de la cité Boutonnet et 1 la cité Voie Domitienne. La fermeture de deux bâtiments de la cité Triolet ainsi qu'un bâtiment de la cité Colombière entraînent également des variations. On notera que la cité Vert-Bois est en forte augmentation bien que n'ayant pas eu de bâtiments fermés pour travaux. Il est possible que les mouvements étudiants de 2018 sur le campus voisin de la cité aient provoqué des départs prématurés des résidents.

Pour les sites de Nîmes, la chute des recettes enregistrée pour la cité Matisse est très importante. La localisation géographique du site explique cette désaffection partielle. Cette baisse est compensée par l'ouverture de la résidence des palmes en septembre 2019.

Pour les sites de Perpignan, le bâtiment B de la cité Moulin à vent est fermé pour travaux depuis 2017. L'augmentation des recettes des résidences vient compenser la baisse des recettes liées à cette fermeture.

	Recettes 2017	Recettes 2018	Recettes 2019	% 19/18
SITES ARCEAUX				
Cité Arceaux	464 369 €	463 966 €	453 804 €	-2,19 %
Résidence Arceaux	703 355 €	690 877 €	698 360 €	1,08 %
Pous de la Sers	486 920 €	484 748 €	482 238 €	-0,52 %
La Panacée	270 872 €	259 989 €	288 753 €	11,06 %
Le Parc	343 426 €	361 790 €	404 493 €	11,80 %
Sud@lternance			134 595 €	
Persée	431 842 €	438 352 €	437 080 €	-0,29 %
TOTAL	2 700 782 €	2 699 722 €	2 899 323 €	7,39 %
SITES BOUTONNET				
Cité Boutonnet	1 860 202 €	1 992 253 €	2 043 595 €	2,58 %
Colonel Marchand	267 537 €	266 078 €	265 005 €	-0,40 %
Savary	1 510 973 €	1 565 668 €	1 604 588 €	2,49 %
Lattes	113 360 €	121 193 €	123 433 €	1,85 %
Veyrassi			227 501 €	
TOTAL	3 752 072 €	3 945 192 €	4 264 122 €	8,08 %
SITES COLOMBIÈRE				
Cité Colombière	2 441 077 €	2 483 500 €	2 459 546 €	-0,96 %
La Lyre	1 082 551 €	1 170 499 €	1 128 768 €	-3,57 %
Euromédecine	279 553 €	141 329 €	0 €	-100,00 %
Occitanie	340 057 €	354 318 €	356 629 €	0,65 %
Résidence Colombière	690 545 €	696 018 €	692 642 €	-0,49 %
TOTAL	4 833 782 €	4 845 663 €	4 637 584 €	-4,29%
SITES TRIOLET				
Cité Triolet	2 341 568 €	2 219 974 €	2 140 872 €	-3,56 %
Résidence Triolet	468 111 €	466 584 €	459 867 €	-1,44 %
Résidence Triolet 2	341 481 €	1 302 628 €	1 312 265 €	0,74 %
Minerve	695 171 €	715 246 €	720 226 €	0,70 %
TOTAL	3 846 331 €	4 704 433 €	4 633 230 €	-1,51 %
SITES VERT BOIS				
Cité Vert Bois	2 413 020 €	2 382 176 €	2 573 536 €	8,03 %
Résidence Vert Bois	1 231 825 €	1 215 562 €	1 249 352 €	2,78 %
Primavera	414 854 €	411 925 €	405 613 €	-1,53 %
Alexandrie	1 114 834 €	1 082 791 €	1 098 586 €	1,46 %
TOTAL	5 174 533 €	5 092 455 €	5 327 087 €	4,61 %
SITES VOIE DOMITIENNE				
Cité Voie Domitienne	2 254 568 €	2 420 912 €	2 476 435 €	2,29 %
Agropolis	878 537 €	848 015 €	879 424 €	3,70 %
Olympique	856 958 €	856 321 €	875 200 €	2,20 %
TOTAL	3 990 063 €	4 125 248 €	4 231 059 €	2,56 %
TOTAL GÉNÉRAL MONTPELLIER	24 297 563 €	25 412 713 €	25 992 405 €	2,28 %

SITES NÎMES				
Cité Matisse	970 310 €	956 527 €	900 696 €	-5,84 %
Georges Besse	272 312 €	236 537 €	209 552 €	-11,41 %
Clérisseau	213 313 €	194 400 €	214 161 €	10,17 %
Tour Magne	498 851 €	488 925 €	492 106 €	0,65 %
Hoche	611 243 €	612 698 €	625 669 €	2,12 %
Les Palmes			48 539 €	
TOTAL	2 566 029 €	2 489 086 €	2 490 722 €	0,07 %

SITES PERPIGNAN				
Cité Moulin à vent	1 178 954 €	1 172 478 €	1 159 629 €	-1,10 %
Catalogne	24 565 €	0 €	0 €	
Mar I Sol	596 151 €	615 766 €	647 467 €	5,15 %
Tramuntana	470 555 €	489 052 €	492 463 €	0,70 %
Wilson	106 533 €	100 501 €	111 503 €	10,95 %
La Gralla	90 306 €	98 116 €	100 140 €	2,06 %
Canigou	589 703 €	625 610 €	625 907 €	0,05 %
TOTAL	3 056 765 €	3 101 523 €	3 137 111 €	1,15 %

TOTAL GÉNÉRAL MONTPELLIER / NÎMES / PERPIGNAN	29 920 357 €	31 003 322 €	31 620 239 €	1,99 %
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------

► L'évolution des taux d'occupation

Le taux d'occupation des sites du Crous est en augmentation de 1 point en 2019, malgré la baisse importante du taux à Nîmes.

	Taux d'occupation 2017	Taux d'occupation 2018	Taux d'occupation 2019
Site Arceaux	76,9 %	87,6 %	90,5 %
Site Boutonnet	85,6 %	87,1 %	90,8 %
Site Colombière	90,2 %	85,9 %	89,9 %
Site Triolet	81,1 %	88,4 %	89,7 %
Site Vert-bois	91,6 %	88,9 %	91,2 %
Site Voie Domitienne	86,1 %	85,7 %	87,0 %
MONTPELLIER	85,2 %	87,3 %	89,8 %
NÎMES	89,8 %	83,7 %	78,5 %
PERPIGNAN	70,2 %	75,1 %	77,3 %
TOTAL GÉNÉRAL	83,8 %	83,3 %	84,3 %

► L'hébergement des groupes

Les recettes liées à l'hébergement de groupes essentiellement pendant la période estivale, ont baissé de près d'un tiers. Cette activité est devenue quasiment résiduelle dans l'activité du Crous, et traduit ses difficultés à valoriser un parc de logements pourtant attractif après les réhabilitations des différents sites. Cette baisse a été cependant compensée par l'augmentation de 30 % du nombre de résidents qui sont restés pendant la période d'été.

	2017	2018	2019	% 19/18
Arceaux	37 734 €	26 359 €	7 610 €	-71,13 %
Boutonnet	32 867 €	25 843 €	15 739 €	-39,10 %
Colombière	62 617 €	88 167 €	47 581 €	-46,03 %
Triolet	50 253 €	44 296 €	52 822 €	19,25 %
Vert Bois		19 462 €	19 827 €	1,88 %
Voie domitienne		20 824 €	12 043 €	-42,17 %
Perpignan	16 931 €	6 620 €	3 753 €	-43,31 %
TOTAL	200 402 €	231 571 €	159 375 €	-31,18 %

► LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITÉ

Les dépenses sont maîtrisées. On observe globalement une baisse de 1.7 %, alors que les recettes sont en augmentation de 1.99 % et que le nombre de logements augmente de 2.19 %.

	2017	2018	2019	% 19/18
Masse salariale	9 735 919 €	9 433 838 €	8 930 920 €	-5,33 %
Entretien équipement	2 826 663 €	2 702 021 €	2 944 139 €	8,96 %
Frais généraux	2 270 123 €	2 320 362 €	2 560 259 €	10,34 %
Loyers et charges versées	7 739 060 €	7 806 406 €	7 103 201 €	-9,01 %
Participations financières	16 000 €	16 200 €	16 375 €	1,08 %
Viabilisation	3 511 483 €	3 405 073 €	3 692 948 €	8,45 %
TOTAL	26 099 248 €	25 683 900 €	25 247 842 €	-1,70 %
Nombre logements	10 547	10 469	10 791	3,08 %
Coût par logement	2 475 €	2 453 €	2 340 €	-4,63 %

Le poste de dépense le plus important est celui de la masse salariale. Il représente plus de 35 % de la dépense de l'activité. Le montant des dépenses est de 8 930 930 €. La baisse est de 5.33 %.

Cette baisse s'explique par deux éléments concomitants : l'impact de la fonctionnarisation sur la masse salariale (cf. note de l'ordonnateur) et une maîtrise des postes plus adaptée à l'activité.

Le deuxième poste le plus important après celui des dépenses de personnels, est le poste consacré aux loyers et charges versées. La baisse de ce poste est importante et s'explique par des variations des loyers versés aux bailleurs pour la location des résidences. Ainsi les versements sont terminés en ce qui concerne la résidence des Arceaux. Il en est de même pour la résidence Euromédecine suite à la restitution de cette résidence au bailleur. Les loyers versés au titre de la résidence Triolet 2 avaient été majorés par un report en 2018 ; ils sont donc en baisse par rapport à 2018. Enfin, le plan de rattrapage de loyers dus au titre des résidences Clérissieu et Hoche a pris fin. Le Crous poursuit par ailleurs des négociations avec les bailleurs afin de bénéficier de renégociations des baisses de taux d'intérêt et améliorer la situation de certaines résidences.

En 2019, ces baisses sont toutefois atténuées par la mise en place du marché de location-entretien des vêtements de travail des personnels de l'hébergement. Les loyers de location de ces vêtements de travail imputés sur ce poste de dépenses.

Le poste entretien et équipement progresse de 8.96 %. Deux éléments expliquent cette hausse importante : un report des restes à payer de 2018 plus important et surtout un renforcement de la politique de suivi et de maintenance préventive de nos structures.

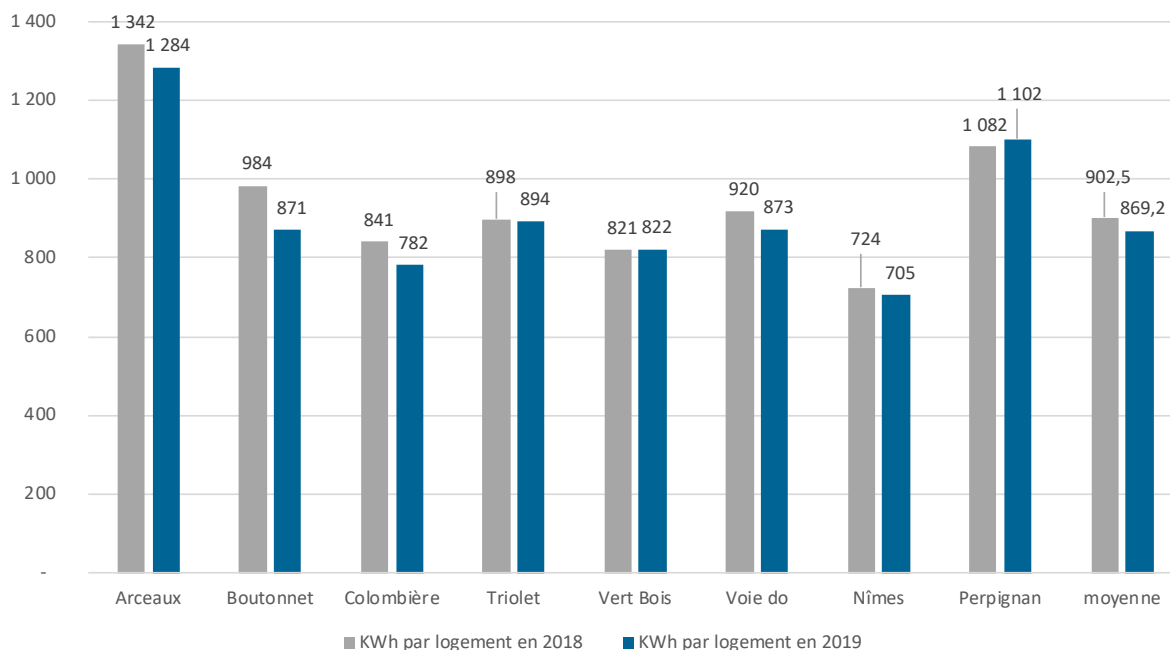
L'augmentation des frais généraux est liée en partie au nombre de logements qui progresse.

Le poste viabilisation augmente de 8,45 %. Ce poste important représente 15% des dépenses de l'activité. Le coût viabilisation par logement est passé de 325 € à 342 € soit +5.22 %.

Cette augmentation représente une alerte en raison des conditions météorologiques clémentes en 2019.

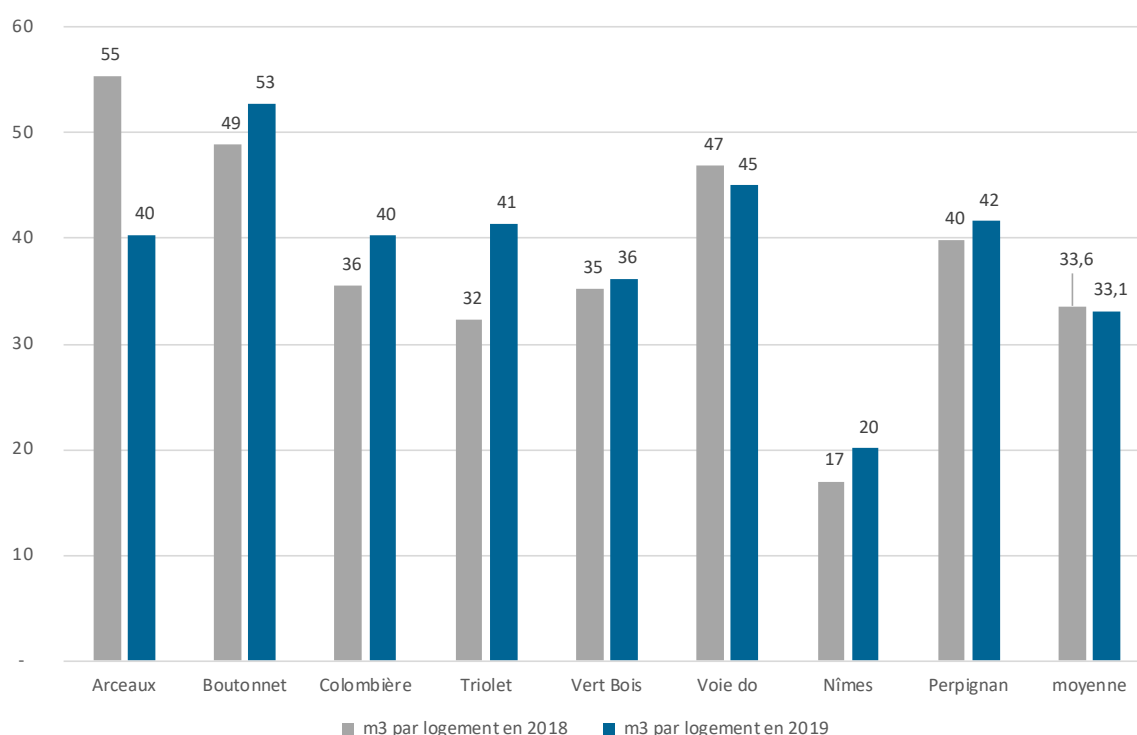
En fin d'année, un relevé régulier des consommations d'eau a été mis en place avec une remontée systématique des données aux services centraux pour analyse comparative entre sites et avec les consommations des exercices antérieurs. Il est impératif de mener un suivi suffisamment précis et régulier pour détecter des fuites éventuelles et mener rapidement et efficacement des actions correctives afin d'observer des anomalies à réception des factures. Le Crous a l'objectif ambitieux de mettre en place un système de comptage général complètement automatisé. Cette mise en place qui sera effective en septembre 2020 devrait permettre un suivi plus fin pour les années futures.

Consommation annuelle électrique en KWh par logement



La consommation d'électricité varie d'une cité à l'autre. Il est possible que le faible nombre de logements de la cité des Arceaux et de Perpignan (sans le bâtiment B) induise une consommation plus importante. En effet, la consommation dédiée aux locaux communs reste la même que pour un site au nombre de logements plus importants.

Consommation annuelle en eau en m³ par logement



La consommation d'eau des Arceaux en 2018 est de 55 m³ contre 40 m³ en 2019. Cette surconsommation est liée à une fuite décelée et en partie remboursée ensuite. Le site de Boutonnet inclut la consommation de la brasserie Boutonnet. La séparation des consommations des deux sites sera effective en 2020. Le site de Nîmes a une consommation plus faible en raison de la fermeture de la cité pendant les deux mois d'été. D'autre part la cité Matisse ne disposant pas de parc n'a pas de besoin en arrosage.

►► L'ANIMATION DE LA VIE EN RÉSIDENCE

Une équipe de 19 volontaires en service civique a pour mission d'animer les cités de Montpellier, Nîmes et Perpignan et d'y créer du lien social.

Un binôme de volontaires est présent dans chaque cité sauf à Nîmes où une équipe de 7 volontaires propose des animations aux résidents des résidences universitaires rattachées à la cité Matisse.

Les volontaires sont intégrés dans les équipes des cités, mais fonctionnent également en réseau. Ce mode de fonctionnement leur permet d'échanger de bonnes pratiques et de mener des projets communs intercités.

L'engagement fort de ces volontaires et les possibilités de financement via la CVEC ont permis de proposer des activités diverses et variées aux résidents :

- > des sorties : cinéma, karaoké
- > des activités intercités : escape game, chasse aux œufs, soirée halloween
- > des activités ludiques : bubble foot, babyfoot humain, marathon de Montpellier
- > des animations : loto, soirées de fin d'année
- > des découvertes : initiation à la langue des signes ou à la réalité virtuelle

Ces animations dont la liste n'est pas exhaustive sont complétées par des propositions d'activités sportives :

- > activité biking à la cité Triolet avec simulateur de peloton cycliste
- > fête du sport
- > salles de sports et parcours sportif dans la plupart des cités



03 LA RESTAURATION

Après plusieurs années de stagnation voire de baisse, le chiffre d'affaires de l'activité restauration passe le seuil des 8 M € augmentant de 1 011 108 € en 2019 soit 13.8 % de hausse. Les différentes actions d'adaptation et d'ouverture des sites menées depuis plusieurs années ainsi que la transformation de la cafétéria Paul Valéry en libre-service en 2019, produisent les effets attendus.

► LES RÉSULTATS ET LA COUVERTURE TERRITORIALE

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des sites de restauration de l'académie s'élève à 8 356 004 €.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Elles ont augmenté de 8.54 % soit de façon plus modérée que les recettes.

Outre les sites de restauration de Nîmes, Montpellier, Perpignan et Narbonne gérés directement, le Crous soucieux de proposer un service de restauration sociale sur l'ensemble de l'académie, subventionne des restaurants agréés dans différentes villes.

► Les recettes de l'activité

Le CA de l'activité connaît sa plus forte hausse depuis 2012. Cette hausse est liée à l'augmentation forte de la part de restauration assise qui accusait une baisse depuis plusieurs exercices.

L'augmentation du chiffre d'affaires de l'activité s'explique par plusieurs constats. La brasserie Boutonnet est de plus en plus fréquentée que ce soit le midi ou pour le service du soir. Le site Vert-Bois qui avait été affecté par une fréquentation chaotique liée à des mouvements étudiants a retrouvé en 2019 une fréquentation plus stable. La cafétéria Paul Valéry a été rénovée et son mode de distribution passé en libre-service permet un flux plus rapide entraînant une augmentation de sa fréquentation.

Site restauration	CA 2017	CA 2018	CA 2019	% 2019/2018
CENTRE-SUD				
RU Boutonnet	203 840 €	175 785 €	550 469 €	213,1 %
RU Richter	786 489 €	753 904 €	815 022 €	8,1 %
Cafétéria ESPE 34	161 432 €	147 594 €	142 816 €	-3,2 %
Cafétéria Fac de droit	184 262 €	188 318 €	234 901 €	24,7 %
Cafétéria St Charles	236 124 €	204 616 €	237 335 €	16,0 %
TOTAL	1 572 147 €	1 470 217 €	1 980 543 €	34,7 %
TRIOLET				
RU Triolet	813 405 €	833 618 €	743 166 €	-10,9 %
Cafétéria (S)PACE	976 408 €	917 911 €	868 698 €	-5,4 %
Cafétéria La Passerelle	377 082 €	369 073 €	329 843 €	-10,6 %
Cafétéria Su@lternance			30639,9 €	
Cafétéria Médecine	86 971 €	315 673 €	371 959 €	17,8 %
Cafétéria Chimie-Balard	33 354 €	94 747 €	98 791 €	4,3 %
Cafétéria Trioletto	45 022 €	55 445 €	94 840 €	71,1 %
Crous truck médecine	20 836 €	19 567 €	80 988 €	313,9 %
TOTAL	2 353 078 €	2 606 035 €	2 618 925 €	0,5 %

Site restauration	CA 2017	CA 2018	CA 2019	% 2019/2018
VERT BOIS				
RU Vert Bois	1 019 654 €	976 197 €	1 128 903 €	15,6 %
Cafétéria Vert Bois	44 409 €	34 536 €	13 324 €	-61,4 %
Brasserie Ondontologie	117 628 €	107 156 €	114 048 €	6,4 %
Cafétéria STAPS	100 780 €	109 178 €	131 722 €	20,6 %
Cafétéria Veyrassi				
Cafétéria Paul Valéry	311 945 €	258 324 €	498 097 €	92,8 %
TOTAL	1 594 415 €	1 485 391 €	1 886 094 €	27,0 %
TOTAL MONTPELLIER	5 519 640 €	5 561 643 €	6 485 562 €	16,6 %
NÎMES				
RU Saint Césaire	161 128 €	177 076 €	198 203 €	11,9 %
Cafétéria La Parenthèse	242 299 €	236 214 €	237 272 €	0,4 %
Cafétéria Hoche	67 229 €	63 218 €	78 508 €	24,2 %
Cafétéria Matisse	16 124 €	6 964 €	0 €	-100,0 %
Cafétéria Médecine	132 846 €	134 584 €	149 094 €	10,8 %
Cafétéria des Carmes	34 640 €	33 981 €	39 219 €	15,4 %
Cafétéria Fort-Vauban	195 304 €	196 257 €	234 806 €	19,6 %
Food truck Nîmes	26 999 €	24 156 €	21 584 €	-10,6 %
TOTAL	876 569 €	873 026 €	959 296 €	9,9 %
PERPIGNAN				
RU Perpignan	417 700 €	423 887 €	440 350 €	3,9 %
Cafétéria Aquarium	286 764 €	281 344 €	252 288 €	-10,3 %
Cafétéria BU	117 968 €	100 482 €	112 231 €	11,7 %
Crous truck	47 009 €	50 096 €	50 408 €	0,6 %
TOTAL	936 107 €	910 227 €	50 408 €	-94,5 %
NARBONNE				
Brasserie Le Mille Pâtes	66 666 €	54 419 €	55 868 €	2,7 %
TOTAL	66 666 €	54 419 €	55 868 €	2,7 %
TOTAL GÉNÉRAL	7 344 800 €	7 344 896 €	8 356 004 €	13,8 %

Le CA de l'activité reste très largement constitué par la restauration étudiante. En effet, celle-ci génère 85 % du CA.

Part des restaurations CA 7064 et 70713 HT		CA 2017	%	CA 2018	%	CA 2019	%
D01	Restauration étudiante	6 089 566 €	84,9 %	6 132 100 €	86,2 %	6 992 287 €	85,0 %
D02	Restauration administrative	897 138 €	12,5 %	790 479 €	11,1 %	959 292 €	11,7 %
D03	Restauration exceptionnelle	182 658 €	2,5 %	191 090 €	2,7 %	278 333 €	3,4 %
TOTAL		7 169 362 €	100,0 %	7 113 669 €	100,0 %	8 229 912 €	100,0 %

On notera avec satisfaction une forte évolution positive de la restauration du soir depuis le transfert vers la brasserie Boutonnet bien identifiée et desservie par le tram. La solution proposée semble adaptée aux besoins des étudiants.

	2017	2018	2019
Brasserie Boutonnet	0 €	53 087 €	161 408 €
RU Triolet	57 951 €	37 102 €	0 €
Cafétéria Trioletto	4 071 €	7 870 €	20 721 €
Cafétéria Matisse	16 011 €	6 953 €	0 €
Crous truck Montpellier	0 €	11 534 €	54 523 €
Crous truck Perpignan	0 €	0 €	851 €
TOTAL	78 033 €	116 546 €	237 503 €



► Les dépenses de l'activité

Les dépenses de fonctionnement affichant une augmentation plus mesurée que les recettes, les différents indicateurs de gestion s'en trouvent améliorés.

Nature de la dépense	2017	2018	2019	% 19/18
Dépenses de personnel	7 057 723 €	7 241 218 €	7 230 384 €	-0,15 %
Dépenses alimentaires	3 083 566 €	3 336 748 €	4 250 559 €	27,39 %
Dépenses de viabilisation	380 669 €	396 456 €	418 441 €	5,55 %
Dépenses d'entretien et d'équipement	716 109 €	838 182 €	944 511 €	12,69 %
Participations financières	144 154 €	161 606 €	153 056 €	-5,29 %
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 382 221 €	11 974 210 €	12 996 951 €	8,54 %

La dépense consacrée à la masse salariale reste le poste le plus important (55,63 % des dépenses de fonctionnement) et présente une quasi stabilité (-0,15 %). L'évolution réelle de la masse salariale n'est pas celle qui figure dans le tableau ci-dessus, du fait de la fonctionnarisation et de ses effets. Cf. note de l'ordonnateur 2019.

Hors ce poste de dépense, le poste le plus conséquent est le poste des denrées alimentaires qui représente une augmentation très importante inégalement répartie sur les différentes unités. L'objectif de coût denrée fixé lors de l'élaboration du budget 2019 de 1,48 € est largement dépassé.



Coût denrée hors prestations internes	2017	2018	2019	% 19/18
Centre sud	1,30 €	1,50 €	1,83 €	22,0 %
Triolet	1,41 €	1,49 €	1,64 €	10,1 %
Vert-Bois	1,36 €	1,51 €	1,64 €	8,6 %
Nîmes	1,46 €	1,35 €	1,51 €	11,9 %
Perpignan Narbonne	1,40 €	1,52 €	1,62 €	6,6 %
TOTAL	1,38 €	1,48 €	1,67 €	12,8 %

Les choix de qualité qui ont été faits par le réseau (viande fraîche, produits qualitatifs et labélisés) ne sont plus compensés comme les années précédentes par les gains obtenus par la mise en place de marchés nationaux. L'augmentation importante de ce poste représente un point de vigilance pour l'établissement.

► Le maillage des territoires

En dehors des villes de Montpellier, Nîmes, Perpignan et Narbonne, soucieux de proposer un service de restauration sociale dans l'ensemble de l'académie, le Crous est également présent dans un grand nombre de villes à travers les agréments qu'il accorde aux restaurants fréquentés par des étudiants. Une subvention permet au gestionnaire du restaurant de proposer aux étudiants une offre à 3,30 €, tarif national d'un repas étudiant.

Le Crous a versé une subvention à hauteur de 159 773 € pour l'exercice 2019 en hausse légère de 1,84 % par rapport à la subvention versée en 2018.

		Nombre de repas (étudiants)	SUBVENTION		CA (ÉTUDIANT)	
			Montant total versé	Subvention par repas	Montant total	CA par repas
Centre Hospitalier Général	ALES	4 508	3 156 €	0,7 €	14 786 €	3,28 €
Centre Hospitalier Louis Pasteur	BAGNOLS S/CEZE	5 173	3 621 €	0,7 €	16 916 €	3,27 €
Laboratoire Arago	BANYULS S/MER	10 903	10 903 €	1 €	35 762 €	3,28 €
Restaurant Duguesclin	BÉZIERS	44 553	100 244 €	2,25 €	146 134 €	3,28 €
Lycée Charlemagne (LEGTA)	CARCASSONNE	10 091	8 073 €	0,8 €	32 897 €	3,26 €
Lycée Climatique et Sportif Coubertin	FONT ROMEU	3 086	3 086 €	1 €	10 091 €	3,27 €
Centre Hospitalier Général (IFSIL)	MENDE	2 090	1 463 €	0,7 €	6 813 €	3,26 €
Institut Régional du Travail Social	MONTPELLIER	11 640	11 058 €	0,95 €	38 179 €	3,28 €
Centre Hospitalier (IFSI)	NARBONNE	4 461	3 123 €	0,7 €	14 543 €	3,26 €
Lycée Louise Michel	NARBONNE	3 261	3 261 €	1 €	10 696 €	3,28 €
Centre Hospitalier Général (IMFSI)	PERPIGNAN	2 923	2 046 €	0,7 €	9 529 €	3,26 €
Lycée Joliot Curie	SÈTE	6 452	6 452 €	1 €	21 163 €	3,28 €
Centre Hospitalier Général (IDSI)	SÈTE	4 697	3 288 €	0,7 €	15 359 €	3,27 €
TOTAL		113 838	159 773 €	1,4 €	372 868 €	3,28 €

► LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT MENÉES EN 2019

Les dépenses d'investissement comprennent des dépenses concernant des opérations lourdes comme la revalorisation du restaurant de Perpignan, la création d'une zone export au restaurant Saint-Césaire ; l'ouverture de la cafétéria Sud@lternance ainsi que la rénovation de la cafétéria Paul Valéry. Elles comprennent également des achats de renouvellement de matériels de cuisine dans les restaurants et cafétérias (vitrines, plonge, fours).

	Nature de la dépense	AE consommés en 2019	CP consommés en 2019	Montant total prévu projet	Livraison prévue du projet
TRAVAUX	Revalorisation restaurant Perpignan et Zone export	120 200 €	67 400 €	1 400 000 €	2020
	Zone export restaurant Saint-Césaire	40 000 €	17 900 €	350 000 €	2020
	Aménagement cafet sud@lternance	113 600 €	113 600 €	160 000 €	2019
	Rénovation cafet Paul Valéry dont 30 000 € participation Université Paul Valéry	123 900 €	125 500 €	130 000 €	2019
ÉQUIPEMENT	Changement de vitrines réfrigérées (Narbonne, St Césaire, Odontologie)	69 900 €	69 900 €		
	Achat de fours Merrychef	88 800 €	88 800 €		
	Aménagement chambre froide Space	35 000 €	35 000 €		
	Changement lave batterie (restaurant Richter)	21 250 €	21 250 €		
	Plonge cafétéria St Charles	6 500 €	6 500 €		

► La rénovation de la cafétéria Cœur de Campus Paul Valéry

La cafétéria Paul Valéry est située au cœur du campus de l'université. L'état des locaux et la disposition de la distribution lui conféraient un air un peu désuet et peu accueillant. L'université et le Crous ont choisi d'y faire des travaux importants et de passer le mode de distribution en libre-service de façon à réduire l'attente.



Après un mois de fermeture pour rénovation en janvier 2019, la cafétéria Cœur de Campus a ouvert ses portes en février. Plébiscitée dès son ouverture par les étudiants, elle reprend la formule des cafeterias en libre-service déployée par le Crous de Montpellier-Occitanie depuis 2015 avec l'ouverture de l'(S)PACE.

Aux produits de restauration rapide habituels fabriqués par la zone export du restaurant universitaire Vert Bois, s'ajoute un grand choix de produits de snacking chaud.

CA cafétéria Paul Valéry de février à décembre

2018	2019	% 2018/2019
220 510 €	497 777 €	126 %

La comparaison des CA des deux années passées montre le développement de la cafétéria après sa rénovation.

► L'ouverture de la cafétéria Sud@lternance

Le corner libre-service de la résidence Sud@lternance a ouvert le 9 septembre 2019. Ce site vient compléter l'offre de la cafétéria Passerelle sur le campus de l'IUT de Montpellier. Il propose aux étudiants, comme toutes les cafétérias de Crous Montpellier-Occitanie, un choix important de salades repas, sandwiches baguettes et pains spéciaux ainsi que les plats cuisinés mono portions élaborés dans les zones exports du restaurant universitaire Triolet.

Un mini marché, comme dans la cafétéria Trioletto, proposant une centaine de références en alimentaire et non-alimentaire complète l'offre de restauration rapide. Des produits d'épicerie sucrée et salée, des produits d'hygiène corporelle du quotidien, des produits d'entretien et de première nécessité sont ainsi proposés aux étudiants alternants ainsi qu'aux étudiants de l'IUT.

La cafétéria, accueillante et lumineuse, est implantée dans un site très agréable. Toutefois, la fréquentation est modeste.



CA depuis le 9 septembre 2019

	2018	2019	% 2019/2018
Cafétéria Passerelle	181 295 €	154 660 €	-14.7 %
Cafétéria Sud@lternance	0 €	30 634 €	
TOTAL	181 295 €	185 294 €	2.2 %

L'ouverture de la cafétéria Sud@lternance vient juste compenser la baisse importante du CA de la cafétéria de la Passerelle. Une enquête sur les besoins des étudiants de ce site en restauration permettra de mener une réflexion plus approfondie. Un travail de communication sera mené en lien étroit avec la direction de l'IUT afin de faire connaître aux étudiants, l'offre des deux sites de restauration situés sur leur campus.

► LES AXES DE MODERNISATION DE L'ACTIVITÉ

Le Crous a poursuivi différentes actions spécifiques dans le domaine de la restauration en 2019. Les principales actions sont orientées dans les domaines du développement durable et de la réduction des espèces dans les encaissements.

► Proposition d'une alimentation saine et durable

Le Crous a progressivement intégré dans son offre des produits de qualité certifiée : bleu blanc cœur pour les volailles, les ovo produits et le porc, viande bovine française pour le bœuf, Marine Stewardship Council pour le poisson, indication géographique protégée pour le riz et les lentilles.

Les restaurants proposent également des produits issus de l'agriculture biologique chaque jour : des légumes et des féculents. L'offre de desserts lactés pré emballés provient intégralement des circuits de l'agriculture biologique. Les 580 000 petits pains consommés dans les restaurants de Montpellier ont été préparés à partir de farines issues des blés de l'Aveyron. Ils ont été complétés par 8 000 petits pains bio.

Les produits bio, BBC, IGP et MSC représentent plus de 10 % du montant de nos achats alimentaires.

Produits BIO, BBC, IGP et MSC	2018	2019
BIO (laitage, légume ,féculent ,boisson) volume en TTC	58 332,25 €	138 483,68 €
BBC Bleu blanc cœur (œuf ,volaille, porc) volume en TTC	79 751 ,97 €	141 917,08 €
IGP Indication Géographique Protégée (riz de Camargue, lentille du Berry, fromage, vin) volume en TTC	992,28 €	13 642,55 €
MSC pêche durable (produit de la mer) volume en TTC	95 118,52 €	112 505,59 €
% DU BIO	1,78 %	3,72 %
% DU BIO, BBC, IGP, MSC	4,73 %	10,93 %



Et si le **LUNDI** je passais au vert?

Le Crous propose chaque jour une offre végétarienne dans toutes les structures et participe à l'opération lundi vert qui engage les étudiants à consommer végétarien tous les lundis en leur proposant un déjeuner qui couvre 35 à 40 % de leurs besoins nutritionnels.

► Lutte contre le gaspillage alimentaire

En novembre 2018, le Crous a mis en place une démarche anti gaspillage dans ses cafétérias avec le lancement de « -50 % la dernière heure ». Cette offre propose aux étudiants d'acheter dans les cafétérias les produits ultra frais une heure avant la fermeture afin de réduire les quantités de produits alimentaires jetés.

Depuis mai dernier 2019, le Crous est partenaire de l'Association Humanitaire de Montpellier (AHM). Tous les lundi et vendredi soir, les produits ultra frais (sandwiches, salades, plats chauds operculés) restant dans les cafétérias, sont récupérés par l'AHM et redistribués aux personnes démunies à Montpellier.

En 2019, sur 22 semaines de fonctionnement de cette procédure, près de 4 000 pièces ont ainsi été redistribuées dont 300 plats chauds.



► Utilisation de vaisselle durable



Le Crous ne propose plus de vaisselle en plastique. L'ensemble des couverts, assiettes et gobelets est aujourd'hui en pulpe de canne à sucre et amidon de maïs.

Depuis mars 2019, cette action est complétée par l'opération « apporte ton mug ». Celle-ci permet aux étudiants et aux personnels de bénéficier d'une remise de 0.20 € pour l'achat de toutes boissons chaudes s'ils utilisent un contenant réutilisable qu'ils ont apporté.

Le Crous propose également à tous ceux qui veulent bénéficier de cette opération, d'acheter un mug réutilisable en résine et fibre de bambou au prix de 3 €.

Durant l'exercice 2019, 4 300 mugs et 62 000 boissons sans contenant ont été vendus représentant 12 % des boissons chaudes.

► Poursuite de la diminution des espèces

Le Crous poursuit son objectif de réduction des paiements en espèce en restauration. Il faut en effet noter qu'à la fin de l'année 2019, le Crous de Montpellier-Occitanie est, malheureusement, le Crous métropolitain où le taux de paiement en espèces est de loin le plus élevé ; seul le Crous des Antilles-Guyane se situe encore plus loin. Plus de la moitié des Crous avaient en effet totalement aboli le paiement en espèces à la rentrée 2019, sans enregistrer – loin de là – des baisses d'activité. La disparition des espèces présente le double avantage d'accélérer le passage en caisse et de sécuriser les transactions et le travail des personnels du Crous.

L'introduction des CB en cafétéria a permis de réduire les paiements en espèces, mais a également entraîné une baisse des paiements via Izly.



Moyens de paiement utilisés en restauration

	2018	2019
Izly	64 %	60 %
CB	1 %	12 %
Espèces	35 %	28 %

Une expérimentation sur la base de paiements en numéraire pratiquement nuls, est en cours sur le site de Perpignan depuis septembre 2019. Elle a permis de confirmer la possibilité de cette mise en place en totalité sur un ensemble complet de restauration tout comme ce système a été mis en place dans l'activité hébergement. Le déploiement sera progressivement effectué dès la prochaine rentrée.

04 LA CULTURE

Le Crous de Montpellier-Occitanie est l'un des plus engagés en faveur de l'action culturelle sur les campus, que l'on évalue cette action par la diversité des axes d'intervention du Crous, les budgets dédiés à la culture, et le dimensionnement de l'équipe du service.

Les principaux objectifs de la politique culturelle du Crous de Montpellier sont :

- > faciliter l'accès des étudiants aux arts et à la culture,
- > sensibiliser et initier le public étudiant à la création artistique,
- > favoriser, soutenir, mettre en valeur les initiatives et pratiques artistiques et culturelles des étudiants.

L'action du Crous place les étudiants au centre : ce public pluriel est tour à tour spectateur, acteur de ses propres pratiques artistiques ou encore créateur de projets. Attaché à développer des réponses adaptées à toutes ces facettes et à être présent aux côtés des étudiants à tout moment de leurs parcours, le Crous a développé une série de dispositifs spécifiques.

► YOOT : une année de rebond pour aborder l'avenir dans une dynamique positive

Sur YOOT.FR les étudiants accèdent à l'actualité culturelle du grand Montpellier et à une offre de billetterie à tarifs ultra privilégiés 100 % dématérialisé, 24h/24 et 7 jours/7... Avec plus de 40 partenaires sur le territoire et plus de 600 spectacles par an nous espérons offrir un large horizon de possibles aux étudiants.

Après les années 2017 et 2018 placées sous le signe de la transition, avec un fonctionnement fragilisé, 2019 marque l'année de la reprise. Notre travail sur la notoriété de cette nouvelle marque, l'efficacité de la plateforme web et la qualité du service à l'utilisateur commencent à porter ses fruits.

2019 pose ainsi les bases pour un futur développement territorial vers des sites isolés.

3 861

ADHÉSIONS

+ 28.9 % par rapport à n-1

7 451

**PLACES DE SPECTACLES
VENDUES**

+ 27,8 % par rapport à n-1

9 901

**TICKETS DE CINÉMA
VENDUS**

+ 25.8 % par rapport à n-1

► Culture-ActionS : du conseil et une aide financière aux porteurs de projets étudiants



40

**PROJETS
SOUTENUS**

37 464 €

**DE FINANCEMENT
ATTRIBUÉS**

+ 74 %

DE PROJETS AIDÉS

+ 68 %

**DE SUBVENTIONS
ALLOUÉES**

Effet levier de CVEC et de la décision politique d'octroyer plus de moyen au subventionnement de projets étudiant.

► Les ateliers de pratiques artistiques : pratiquer et transmettre

à travers l'expérience de la création artistique

Les ateliers de pratiques artistiques sont un des éléments forts de la politique culturelle du Crous de Montpellier - Occitanie. En 2019 l'établissement a ainsi pu proposer à des étudiants issus de tous horizons de s'investir dans une création artistique originale. Les propositions offertes couvrent de nombreux champs disciplinaires : musique, théâtre, danse, musique, photo, cinéma, BD, écriture. Une partie importante de ces ateliers aboutissent à de véritables représentations publiques dans des conditions professionnelles. Le Trioletto a donc accueilli en 2019 quatre représentations issues de nos ateliers théâtre, la diffusion du court-métrage et le concert de soul n' funk du groupe créé au sein notre atelier musical. Soulignons également comment les ateliers de pratiques artistiques sont pensés en synergie avec l'ensemble des dispositifs et outils du service culturel.



10
ATELIERS ET
WORKSHOP
ENCADRÉS PAR
DES PROFESSIONNELS

112
ÉTUDIANTS
PARTICIPANTS

Au-delà du Trioletto qui a accueilli des temps de création et de diffusion, des répétitions ont lieux aux AR(t)CEAUX et le groupe soul s'est produit dans les 5 cités universitaires de Montpellier lors des temps d'accueil annuels qui se déroulent en septembre. Les ateliers sont de ce fait en écho avec la vie de campus et l'animation de proximité pour nos étudiants résidents.

Enfin l'effort en terme d'encadrement et l'ambition dans le contenu des ateliers du Crous de Montpellier - Occitanie sont reconnus par la DRAC Occitanie qui continue chaque année à soutenir financièrement cette action.



► Le Trioletto : jeune création & création étudiante

Salle de spectacles pluridisciplinaire d'une capacité de 200 places

20
PROJETS
ARTISTIQUES
ACCUEILLIS

9
RÉSIDENCES
DE CRÉATIONS

16
REPRÉSENTATIONS
concert, théâtre,
cinéma, danse

1 799
SPECTATEURS

137
JOURS
D'OCCUPATIONS



► Les AR(t)CEAUX :

un espace dédié au travail de création et de répétition

composé d'une salle polyvalente de 290 m² et d'un studio de danse de 80 m²

67

**PROJETS
ONT BÉNÉFICIÉ
DE CES ESPACES
DE TRAVAIL
EN 2019**



Notons que suite à des travaux de réfections nécessaires, le studio de danse n'a pas été disponible sur l'ensemble du dernier semestre 2019

► Les concours et tremplins artistiques étudiants :

5 concours sur le thème rue + 3 tremplins

105

**ŒUVRES DÉPOSÉES
OU PRÉSENTÉES**

2^e prix national

**AU CONCOURS BANDE DESSINÉE
SUR LE THÈME RÉVOLUTION**

3^e prix national

**POUR LE TREMPIN
MUSIQUE DE RU**



Budget du service culturel 2019 :

569 847 €

DE CHARGES

fonctionnement +
investissement + masse salariale
globale, titulaires inclus hors CAS
pensions sur budget Crous

215 856 €

DE RECETTES

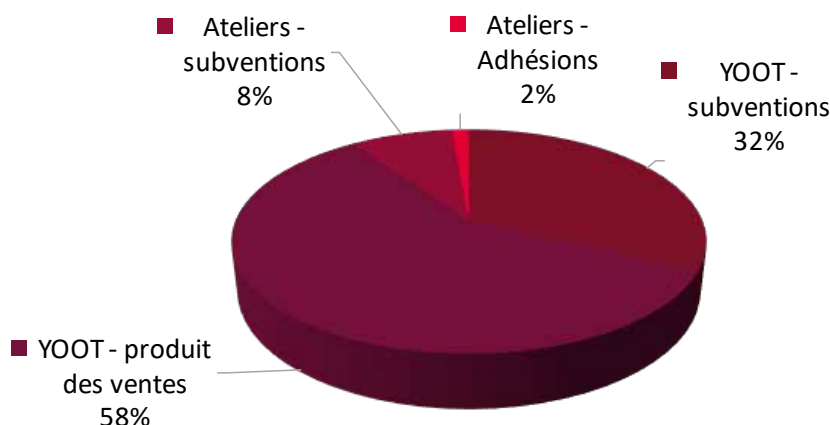
Ressources propres
de l'activité + subventions
partenaires

Ainsi l'engagement financier du Crous de Montpellier-Occitanie en faveur de la culture peut être estimé à 353 991 € sur l'année 2019.

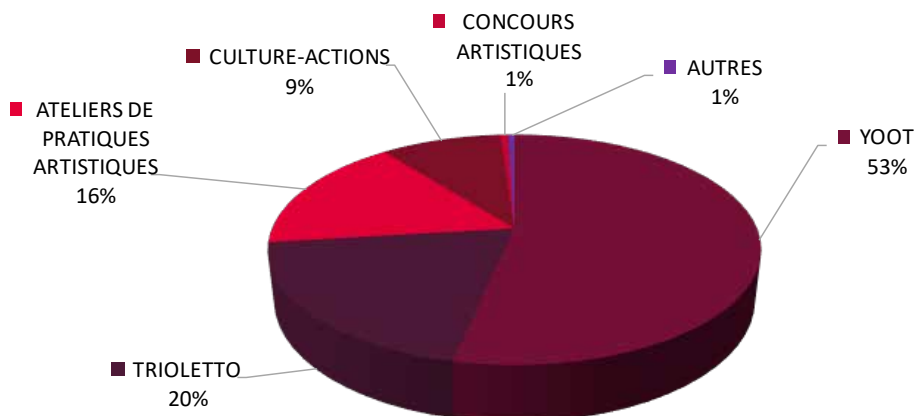
Le budget consacré à la culture : répartition des ressources et des charges

La politique culturelle du Crous est financée structurellement de 3 manières :

- 1 -** L'apport financier de partenaires publics comme la DRAC, la Ville de Montpellier et évidemment les établissements d'enseignement supérieur, à hauteur de 15 %.
 - 2 -** Des produits générés par l'activité elle-même (ex : ventes de places de spectacles) à hauteur de 23 %
 - 3 -** L'apport du Crous sur ces ressources propres à hauteur de 62 %.
- Cette dernière donnée souligne sans équivoque l'importance que l'établissement attache à cette mission.



Le dispositif YOOT représente logiquement plus de la majorité des charges du service. Une proportion équivalente, si l'on analyse plus précisément, à la part de la masse salariale ou encore des crédits de fonctionnements dédiés à la mise en œuvre de YOOT. La part du Trioletto se situe autour des 20 % de nos charges. Une position en second d'importance de la masse salariale dédiée à la représentation de spectacles vivants (cf intermittents du spectacle). Enfin la part des ateliers de pratiques artistiques est essentiellement constituée par le coût des artistes intervenants.



05 LA CVEC & LA VIE DE CAMPUS

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est un levier remarquable pour permettre d'améliorer les conditions de vie des étudiants sur les campus, quels qu'ils soient, et pour mettre en œuvre, de façon partenariale, une véritable politique de site.

Payée pour la première fois par les étudiants de l'année universitaire 2018/2019, la CVEC n'a, de fait, que peu bénéficié aux étudiants de cette année universitaire, en raison à la fois de la parution relativement tardive de la circulaire relative aux conditions de mise en œuvre, et du temps requis pour mettre en place les différentes commissions et procédures, dans le respect des différents aspects réglementaires (politique d'achat, etc).

L'action du Crous en matière de collecte est double : dans un premier temps, il la collecte auprès de l'ensemble

des étudiants assujettis, dans un second temps, après un mécanisme de péréquation assuré par le MESRI en liaison avec le Cnous, il en assure la redistribution auprès des établissements bénéficiaires, et bénéficie lui-même d'une quote-part de cette contribution. L'année 2019 aura permis au Crous d'assurer une parfaite gestion de la collecte et de sa redistribution aux établissements, ainsi que la mise en place de nombreux projets au bénéfice de tous les étudiants.

► CVEC : la collecte

L'article 12 de la loi d'orientation et de réussite des étudiants du 8 mars 2018 stipule que la CVEC est collectée par les Crous auxquels sont territorialement rattachés les établissements dispensant les formations ; l'agent comptable en recouvre les montants.

La collecte de la CVEC, tant par l'importance de son montant que par le suivi précis qu'elle nécessite, représente un travail important qui mobilise à la fois la direction de la vie étudiante et l'agence comptable.

Les chiffres communiqués ci-dessous concernent les deux campagnes en cours en 2019 soit 2018/2019 et 2019/2020.

Le Crous de Montpellier a encaissé au titre de la CVEC en 2019 : 6 636 094 €. Le montant reversé par le Crous de Montpellier-Occitanie aux universités et établissements est de 5 150 668 €.

La part revenant au Crous correspond à 15 % de la collecte, ce montant est de 815 746.30 € pour la campagne 2018/2019 pour le Crous de Montpellier-Occitanie.

► CVEC : l'usage

La quote-part de la CVEC qui revenait au Crous de Montpellier en 2019 était de 815 746€.

Disons-le d'emblée : l'année 2019 n'est pas représentative de la consommation de ces crédits que le Crous pourra en faire, car la mise en place tardive de nombreux dispositifs (souvent à la rentrée universitaire, voire un peu au-delà) n'aura permis qu'une consommation limitée de crédits en 2019. Avec 209 855 € décaissés en 2019, soit un peu plus de 25% des crédits, les reports en 2020 sont importants, mais les crédits ne sont pas perdus et leur usage est réservé de façon certaine à l'amélioration des services aux étudiants. L'usage qui en est prévu concerne quatre grands domaines d'actions que sont le social, la culture, le sport et la santé / prévention, ce dernier ayant été désigné comme prioritaire par le Ministère pour 2019 et 2020. L'exécution des crédits est la suivante en 2019:

Bilan CVEC 2019	AE	CP
Santé/Prévention	101 583 €	34 507 €
Cités et résidences universitaires	71 985 €	38 726 €
Sport	56 738 €	48 953 €
Social	47 695 €	21 009 €
Culture	32 920 €	25 160 €
Accueil étudiants	19 417 €	22 381 €
Développement durable	2 309 €	2 309 €
Communication	2 140 €	2 140 €
Subventions de projets		14 670 €
TOTAL	334 787 €	209 855 €

► CVEC : un formidable outil en faveur de la politique de site

Mise en place pour contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des étudiants, la CVEC est dédiée pour partie à être mobilisée dans le cadre de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur. Ainsi le Crous de Montpellier a noué des liens étroits avec les universités pour la mise en place de consultations psychologiques à destination des étudiants des villes d'équilibre telles que Béziers, Sète, Narbonne, Carcassonne ou encore Font Romeu. De plus, un partenariat a été conclu avec la Mission Locale de Lozère afin de déployer dans ce département, une assistante de service social et une psychologue, chacune à mi-temps.

Le Crous est également présent auprès établissements ne recevant pas de reversement des fonds CVEC en leur proposant de financer des actions dans leurs locaux. Ainsi, 175 étudiants de l'académie ont bénéficié d'une formation aux gestes de premiers secours grâce au Crous en 2019. Autre exemple : l'IFSI d'Alès a obtenu une subvention de 12 000€ pour l'aménagement d'une salle de restauration et de détente pour ses étudiants.

L'ouverture d'une salle de biking à la cité universitaire Triolet a permis de collaborer avec l'Université de Montpellier pour l'accueil de 12 stagiaires de filière sportive dans les salles de sport des cités et résidences du Crous. Plus de 250 étudiants fréquentent régulièrement la salle depuis son ouverture en septembre et une centaine d'autres participe aux cours collectifs de yoga, de fitness ou de remise en forme.



► CVEC : un soutien aux initiatives étudiantes



Le Crous est aussi un membre actif du comité de pilotage du collectif « Prev'ta soirée » aux cotés des étudiants et des universités. Ensemble ils s'attachent à lutter contre les risques encourus lors des soirées festives notamment par la formation et la sensibilisation des associations estudiantines qui les organisent.

Parce que ce sont eux qui vivent sur les campus, le Crous accompagne et finance également les projets des étudiants. En augmentant de 50 000€ l'enveloppe dédiée à Culture-ActionS, et en créant une voie de financement complémentaire de ce dispositif, 25 initiatives étudiantes ont été soutenues entre mai et décembre 2019. A l'instar du projet de l'association Transfilère contre la précarité étudiante qui installe des distributeurs de protections périodiques, le Crous donne les moyens aux étudiants de réaliser leurs projets en faveur de tous.

**CE SERAIT BIEN DE TESTER
LE NIVEAU D'ALCOOLÉMIE
AVANT LES DÉPARTS,
NON ?**

**POURQUOI ON
RÉSERVERAIT PAS UN
BUS POUR RAMENER LES
PLUS AMOCHÉS ?**

**ET SI ON
INSTALLAIT
UN STAND
DE PRÉVENTION
LORS DE
NOTRE SOIRÉE ?**

**UNE SOIRÉE
BIEN ORGANISÉE,
C'EST UNE SOIRÉE
QUI LIMITE
LES RISQUES
SANS LIMITER
LA FÊTE !**

LES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2019 a été fortement marquée, dans sa dimension « ressources humaines », par le processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers, qui a eu un impact fort pour les personnels concernés, mais aussi en charge de travail pour la préparation et l'organisation des concours ; et, bien entendu, les conséquences en sont importantes pour l'avenir à tous égards, y compris sur la question de la répartition des charges entre le Cnous et le Crous.

► EFFECTIFS ET RECRUTEMENTS

Le plafond d'emplois du Crous s'élève à 603 ETPT au 1^{er} septembre 2019.

► Le processus de fonctionnarisation des personnels ouvriers

Depuis le 31 mars 2018 et la mise en place du protocole d'accord du 4 mai 2017 relatif à la fonctionnarisation des personnels ouvriers des Crous, il n'est plus possible de recruter des personnels en CDI par concours.

L'année 2019 a donc été consacrée à la mise en place des examens réservés (Loi Sauvadet) afin de permettre aux personnels ouvriers qui le souhaitent de devenir fonctionnaires en intégrant la filière ITRF et plus particulièrement les BAP E, F, G et J.

2 000 postes de fonctionnaires ont été ouverts sur l'ensemble des Crous, répartis sur deux sessions de concours durant l'année 2019. Ainsi le Crous de Montpellier-Occitanie a ouvert 48 postes pour chaque session.

Les personnels ont été accompagnés pour la préparation de leur dossier écrit ainsi qu'à l'oral.

> Préparation écrite :

1^{ère} session : méthodologie du RAEP

2^e session : relecture et correction

> Préparation orale :

1^{ère} session : méthodologie de pour la présentation orale

2^e session : entraînement à l'oral blanc

220 personnels ont été formés par 19 formateurs internes.

Lors de la première session, 109 personnels se sont présentés aux entretiens oraux, 48 ont été reçus. Leur nomination est intervenue le 1^{er} septembre 2019.

46 personnels se sont présentés à la seconde session, 40 personnels ont été reçus (dont 2 sur liste complémentaire) et nommés le 1^{er} janvier 2020.

► L'organisation des concours ITRF de droit commun

Les postes vacants, précédemment occupés par des personnels ouvriers en CDI sont dorénavant pourvus par le biais de concours ITRF de droit commun.

Ainsi le Crous de Montpellier-Occitanie a accueilli le 1^{er} septembre 2019, 11 personnels sortants de concours. Parmi ces concours, 3 ont été organisés par le Crous entre avril et juillet 2019, ce dernier ayant accepté d'assurer la mission de « centre organisateur » pour les concours d'opérateur de maintenance, de commis de cuisine et de chef de cuisine.

► Les autres personnels du Crous

Le Crous a également accueilli à la rentrée de septembre 2019, 6 nouveaux personnels administratifs affectés par le Rectorat à la suite d'une mutation ou de la réussite à un concours.

Le Crous compte également :

> 3 apprentis :

2 en cité universitaire. Ils préparent un diplôme en « maintenance des bâtiments de collectivité ».

1 au service prévention pour préparer un master « Risques et environnement »

> 21 volontaires de services civiques qui assurent des missions d'animations en cité universitaire.

> Des personnels contractuels (étudiants notamment) dont le nombre varie au cours de l'année en fonction des besoins.

163.90 ETP

**PERSONNELS FONCTION-
NAIRES**

295.10 ETP

**PERSONNELS SOUS LE RÉGIME
DAPOOUS**

20 038 533 €

MASSE SALARIALE

►► FORMATION CONTINUE

Depuis plusieurs années, le Crous a mis en place une politique volontariste de formation destinée à accompagner les changements futurs, à professionnaliser les équipes et à moderniser les pratiques. Le plan de formation en cours arrive à son terme. Un nouveau plan de formation sera élaboré courant 2020. Ses axes découleront du projet d'établissement qui sera mis en place.

L'année 2019 a été essentiellement consacrée à la préparation des personnels ouvriers aux recrutements réservés (52 sessions de formation).

En parallèle, d'autres formations ont été assurées dans le domaine de la santé et sécurité au travail notamment (formation des membres du CHSCT, sécurité incendie, secourisme, habilitations électriques).

Les dépenses de formation passent de 116 126 € en 2018 à 90 105 € en 2019. Cette baisse des dépenses est liée au plan d'accompagnement des candidats à la fonctionnariation qui, réalisé par des formateurs internes, est moins coûteux que des formations réalisées par des prestataires extérieurs.

Le nombre de journées stagiaires affiche également une baisse passant de 1 376 en 2018 à 1 096,5 journées en 2019. Cette baisse est liée à la non comptabilisation des oraux blancs individuels qui ont été proposés aux candidats. Ce choix de méthode a permis aux candidats de se présenter

hors de la présence de leurs collègues et a été très bien perçue en permettant un accompagnement en douceur des personnes les moins aguerries à l'exercice.

Le Crous finance également des dispositifs d'aide destinés à la reconnaissance des parcours professionnels (bilan de compétence et validation des acquis de l'expérience) et à la promotion par concours (prise en charge des formations CNED). Les décisions d'attribution sont prises après étude des dossiers par le comité de pilotage formation. Sur les 4 dossiers de demandes déposés, 3 réponses favorables ont pu être données.

Les chiffres de la formation en 2019 :

90 105 €

DE BUDGET

1 096.5

**JOURNÉES
STAGIAIRES**

839

**PERSONNELS
FORMÉS**

109

**SESSIONS
DE STAGE**

►► ACTION SOCIALE

L'action sociale tout comme la formation est un axe fort de l'établissement. Le montant des dépenses augmente de 3.4 % en 2019. Le pourcentage de la masse salariale consacré à l'action sociale passe de 1.32 % à 1.37 % sur ce périmètre.

Les prêts et les dons accordés en Comité Régional d'Action Sociale (CoRAS) sont en baisse importante. Le nombre de dossiers présentés en cette instance est passé de 39 à 19. En effet, l'assistante de service social en charge des personnels, trouve souvent d'autres sources de financement en réponse aux situations analysées et ne présente donc pas ces dossiers à la CoRAS.

Dans le cadre des prestations spécifiques régionales (PSR), les axes forts des aides accordées sur plafond de ressources ont été consacrés aux activités enfants et aux activités agents. L'aide à la scolarité et l'aide à la scolarité dans le supérieur sont également des aides très demandées.

Les chiffres de la formation en 2019 :

275 357 €

DE BUDGET

REPRÉSENTANT

**1.3 %
DE LA MASSE
SALARIALE**

►► LES INSTANCES CONSULTATIVES

Le nombre d'instances qui se sont tenues a peu varié (3 réunions du CHSCT, 2 réunions du Comité Technique, 6 réunions de Commission Paritaire Régionale). Concernant les réunions de correspondants formation qui se tenaient habituellement deux fois par an, une seule réunion s'est tenue en 2019, en raison des contraintes liées à la mise en place de la procédure de fonctionnarisation. Au lieu des 4 réunions CoRAS qui se sont tenues en 2018, 3 réunions se sont tenues en 2019 en raison du nombre de dossiers en baisse.

Les autres instances se sont tenues avec une réunion préparatoire en amont.

►► LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le Crous met en place depuis plusieurs années des mesures destinées à prévenir et traiter les RPS. Outre les préventions secondaires (formation des cadres et des personnels) et tertiaires (traitement des situations dégradées), le Crous a poursuivi la prévention primaire par une évaluation des RPS dans les différentes unités de gestion. La démarche a été déterminée en comité de pilotage RPS en 2017 et se poursuit. Le service de médecine de prévention accompagne la DRH et le conseiller prévention tout au long de la démarche.

Des plans d'action sont ensuite dressés et suivis très régulièrement. En 2019, un point d'étape précis a été mené sur les 85 actions enregistrées.

Une charte sur le droit à la déconnexion a été déployée dans l'établissement.

RAPPEL DES GRANDS AGRÉGATS DE L'ÉTABLISSEMENT SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

Évolution de la situation patrimoniale	Compte financier 2017	Compte financier 2018	Compte financier 2019
CHARGES			
Personnel	19 917 465,62 €	19 257 918,39 €	19 224 882,05 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel (dont amortissements et provisions)	34 923 833,54 €	35 788 095,86 €	37 870 956,88 €
TOTAL DES CHARGES (1)	54 841 299,16 €	55 046 014,25 €	57 095 838,93 €
RÉSULTAT : BÉNÉFICE (3) = (2) - (1)	614 658,31 €	630 537,43 €	877 850,71 €
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	55 455 957,47 €	55 676 551,68 €	57 973 689,64 €
PRODUITS			
Subventions de l'Etat	8 677 135,00 €	9 511 383,00 €	8 791 501,00 €
Autres subventions	95 145,73 €	306 637,46 €	1 480 234,62 €
Autres produits (dont reprise sur amortissements et provisions)	46 683 676,74 €	45 858 531,22 €	47 701 954,02 €
TOTAL DES PRODUITS (2)	55 455 957,47 €	55 676 551,68 €	57 973 689,64 €
RÉSULTAT : PERTE (4) = (1) - (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL ÉQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	55 455 957,47 €	55 676 551,68 €	57 973 689,64 €

Capacité d'autofinancement	Compte financier 2017	Compte financier 2018	Compte financier 2019
RÉSULTAT DE L'EXERCICE bénéfice (3) ou perte (-4)	614 658,31 €	630 537,43 €	877 850,71 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations	9 709 678,34 €	10 059 738,76 €	10 537 997,69 €
+ dotations aux provisions	368 550,41 €	225 787,50 €	452 727,50 €
- reprises sur amortissements, dépréciations			
- reprises sur provisions	-2 001 136,00 €	-209 753,21 €	-798 055,65 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	2 000,00 €	1 039,07 €	
- produits de cession d'éléments d'actifs		-10 003,32 €	-830,87 €
- quote part des subvs investissement virée au résultat de l'exercice	-5 571 025,52 €	-5 546 031,42 €	-5 675 222,60 €
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	3 122 725,54 €	5 151 314,81 €	5 394 466,78 €

Dépenses d'investissement	2017	2018	2019
Investissements	9 177 660,32 €	8 107 585,50 €	18 581 010,33 €





Crous de Montpellier-Occitanie

2 rue Monteil

CS 85053

34093 Montpellier cedex 5

04 67 41 50 00

www.crous-montpellier.fr